

**Septembre 2003**  
**n° 49**

**Le Journal  
de  
l' A.F.I.L.S.**

Association Française  
des Interprètes en Langue des Signes  
254, rue Saint-Jacques  
75005 PARIS

L'équipe du Journal :

- Isabelle GUICHERD  
- Alexandra MASBOU  
- Caroline MOURGUES  
- Evelyne RIGOT  
- Sandrine SCHWARTZ

L'équipe tient à remercier  
pour leur participation à l'écriture :

- Marguerite BEAUCHAMPS  
- Commission FORMAFILS  
- Pierre GUITTENY  
- Carole GUTMAN  
- INFO-FAX  
- INTERPRETIS  
- Francis JEGGLI  
- Richard PUYO

Nous comptons actuellement 31 abonnés... Nous avons donc gagné sept lecteurs par rapport au numéro précédent ! On peut sans doute faire encore mieux. : n'hésitez pas à promouvoir le journal !  
Adressez vos courriers à :

Le Journal de l'AFILS  
Isabelle Guicherd  
6, rue Philibert  
43000 LE PUY EN VELAY  
Fax : 04 71 07 92 55

Ou bien :  
iguicherd@minitel.net  
alexandra.masbou@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

<b>EDITO</b>	<b>p. 3</b>
<b>ACTUALITES</b>	
• Comment devenir interprète en L.S.F. par Francis Jeggli	p. 4
• Présentation du DESS de Lille 3 : « Interprétariat L.S.F. - Français »	p. 6
• Commentaire sur le DESS de Lille 3 par la Commission Formafils	p. 9
• Lettre de la F.N.S.F. adressée à France Télévision transmise par Laure Boussard	p. 10
• Question posée à l'Assemblée Nationale mail de Pierre Guitteny	p. 12
• Lu ailleurs article paru dans Info-Fax : « Belgique : la langue des signes bientôt reconnue »	p. 13
<b>DOSSIER : Les conditions de travail</b>	<b>p. 14</b>
• Synthèse des échanges parus sur Internet par Isabelle Guicherd	p. 14
• Etude, analyse, réflexion et discussion au sein d'Interprétis par Interprétis	p. 18
• Une expérience au Puy en Velay par Isabelle Guicherd	p. 19
• Rapport danois sur les conditions de travail transmis par Francis Jeggli	p. 22
<b>EXTRAIT DE MEMOIRE</b>	<b>p. 24</b>
• Extrait du mémoire de DFSSU de Marguerite BEAUCHAMPS présentation et synthèse par Alexandra Masbou	p. 24
<b>DIVERS</b>	<b>p. 29</b>
• Situation d'interprétation pédagogique en langue orale par Francis Jeggli	p. 29
• Présentation de la Visio Interprétation par Richard Puyo	
• Programme du colloque organisé par Lille 3 : la linguistique de la L.S.F	p. 33
• Formation en linguistique de VISUEL/Paris 8 transmis par Francis Jeggli	p. 35
• Congrès international de Stockholm transmis par Sandrine Schwartz	p. 36
• Offres d'emploi pêchées sur Internet	p. 37
• Le courrier des lecteurs (tribune libre, commentaire, droit de réponse...)	p. 38
• Bulletin d'abonnement	p. 39

## EDITO

Dans le dernier numéro, nous nous étions engagées à faire le nécessaire afin de respecter le rythme d'un numéro par trimestre... et pourtant, c'est encore une fois avec retard que nous paraissons. Durant la période d'été, les congés prolongés de nombre d'entre nous ont ralenti la cadence de nos échanges et de nos travaux en interne. Il a de plus été difficile d'obtenir tous les articles des « correspondants extérieurs » que nous avons sollicités pour ce numéro...

D'autre part, entre l'impression du journal et sa diffusion, il est fort probable que quelques nouvelles deviennent obsolètes (ex : les offres d'emploi). Nous choisissons, malgré tout, de porter l'ensemble de ces informations à votre connaissance... et nous vous présentons toutes nos excuses !

Bien que notre courte expérience nous pousse désormais à la prudence (nous ne vous promettons pas de miracles)... nous tâcherons à l'avenir de raccourcir les délais afin d'éviter ces désagréments !

Dans le cadre des dossiers thématiques, nous vous présentons ici celui que nous avons annoncé et qui concerne les conditions de travail des interprètes. Ce sujet est d'actualité puisqu'il sera probablement inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine journée « portes ouvertes » de l'AFILS (en février prochain).

Notre dossier est à considérer comme un préambule aux débats qui auront lieu ce jour-là. Il soulève donc un certain nombre de questionnements sans avoir la prétention d'apporter toutes les réponses... Beaucoup d'entre vous ont certainement des choses à ajouter sur ce sujet ! Il était d'ailleurs initialement prévu qu'un entretien avec

Michel Lamothe figure dans ce dossier. Celui-ci n'a malheureusement pas pu être terminé à temps et nous devons donc reporter sa diffusion au prochain numéro

Nous vous rappelons que le prochain dossier portera sur l'interprétation en milieu scolaire : nous avons besoin de vous pour le nourrir et nous espérons vivement être submergées par vos articles ou vos réflexions sur ce sujet !

Enfin, n'oubliez pas que ce journal est le vôtre et qu'il deviendra ce que vous souhaitez en faire : n'hésitez pas à nous contacter pour nous envoyer des informations ou des idées ! Vous constaterez que la rubrique « courrier des lecteurs » reste désespérément vide... quelles que soient vos remarques, faites-nous en part !

Bien sûr, nous encourageons aussi ceux qui ne sont pas interprètes à nous proposer des articles.

Merci vivement aux interprètes et à tous ceux qui ont apporté leur concours à la rédaction et à la diffusion de ce numéro... Très bonne rentrée à tous !

### ERRATUM (TRANSMIS PAR LE CA)

Dans le P.V. de l'assemblée générale de l'AFILS du 9 février, diffusé dans le Journal de l'AFILS de mai 2003 n°48, le CA a mentionné de façon erronée monsieur Philippe Boyer comme responsable de l'organisation du colloque Deaf History International 5.

Le CA tient à présenter ses excuses pour cette erreur à monsieur Philippe Boyer, ainsi qu'aux organisateurs de ce colloque.

### DERNIÈRE MINUTE !

Je viens de rentrer de l'université d'été 2003 de « 2LPE Politique Bilingue » (qui s'est déroulée du 23 au 26 août à Beaune, en Bourgogne). Malheureusement, je n'ai pas le temps de rédiger un compte-rendu à ce sujet pour ce numéro... mais je vous donnerai plus de nouvelles dans le prochain numéro du Journal de l'AFILS !

Toutefois, en deux mots :

- Ces quatre jours de rencontres entre sourds, entendants, parents et professionnels, réunis autour d'une même volonté de relancer une action politique nationale constructive en faveur du bilinguisme, furent un pur bonheur...

- Les interprètes, tout aussi concernés par ces revendications, seront probablement conviés, lors de la prochaine université d'été, à mettre en place une réunion de réflexion autour de cette problématique.

A suivre !

Isabelle Guicherd

## ACTUALITES

### Comment devenir interprète en L.S.F.

#### **Préformation :**

Les écoles d'interprètes recrutent les étudiants par sélection à la hauteur d'un niveau licence (DEUG pour l'E.S.I.T.) voire maîtrise, une bonne culture générale et une très bonne maîtrise du Français et de la L.S.F.

Quelle licence ou DEUG posséder ?

Tout cursus universitaire est apprécié, mais sachez que :

- **L'université de Rouen** (Mont Saint Aignan, 76) département Sciences du Langage, propose une licence et une maîtrise option L.S.F. suivies d'un DEA et d'un Doctorat Sciences du Langage spécialisation LSF, comprenant des cours de L.S.F. ainsi que la possibilité d'un télé-enseignement (En licence pour le moment).
- **L'université Paris 8** (Saint Denis, 93) propose un cursus complet autour de la L.S.F. du DEUG au Doctorat de Sciences du Langage. Cours de L.S.F. à partir de la deuxième année de DEUG, licence comprenant 9 UE spécialisation L.S.F. et 4 de structure L.S.F.
- **S.E.R.A.C.** (Paris, 75) organise un cours intensif de 6 mois de perfectionnement à la L.S.F. avec sensibilisation à l'interprétation. Ce stage est conseillé aux étudiants qui se destinent aux écoles d'interprètes et qui n'ont pas encore une maîtrise suffisante de la L.S.F.
- **L'ESIT** (Paris, 75) propose une préformation étalée sur deux années, en préparation à l'entrée dans sa formation d'interprètes.

#### **Formation initiale d'interprète :**

▪ **L'université Paris 8 Formation permanente et S.E.R.A.C. - Formation**, proposent dans le cadre de la formation professionnelle un DFSSU (équivalent DESS, BAC + 5) formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi, d'une année à plein temps débouchant sur un diplôme universitaire d'interprète polyvalent (traduction, interprétation de liaison et de conférence en L.S.F./Français).

Durée de la formation : une année universitaire intensive. (900 heures, stages compris).

Entrée sur concours, maîtrise ou possibilité de validation des acquis professionnels.

▪ **L'E.S.I.T. de l'université Dauphine Paris III** propose une formation de deux années universitaires (750 heures, stages non compris) débouchant sur une MST (Maîtrise des Sciences et Techniques) d'interprète de conférence en langue des signes.

▪ **L'IUP « Métiers de l'information et de la communication : Traduction et Interprétation » de l'Université Toulouse le Mirail**, forme des spécialistes de la traduction et de l'interprétation possédant trois langues : français, anglais et LSF. Cette formation de trois ans comprend un tronc commun visant à préparer les futurs professionnels à maîtriser les techniques de la traduction écrite, à utiliser les ressources technologiques et les outils d'aide à la traduction. A partir de la deuxième année, deux types de formations possibles, au choix, sont mis en place : « Traduction et multimédia » et « Interprétation de conférence ».

L'IUP est créé à la rentrée 2003. Recrutement à Bac+1, entrée sur concours. Formation sanctionnée par une Maîtrise IUP, titre Ingénieur Maître.

Dans le cadre de l'harmonisation européenne, la réforme « Licence-Mastère-DESS » est prévue prochainement.

### Passerelle :

L'université Paris 8 propose un accès court au DFSSU (cinq semaines réparties sur une année) à des interprètes pouvant justifier de 5 années de pratique sur le terrain et un niveau licence (possibilité de validation des acquis). Les stagiaires doivent passer un examen pratique d'entrée équivalent à l'examen de sortie du DFSSU et présenter un mémoire à soutenir en fin de formation.

### Post formation :

L'A.F.I.L.S. en partenariat avec des associations locales ou des universités, propose des formations de spécialisation pour interprètes dans des domaines ciblés (Psychologie, informatique, L.S.F.- anglais, etc.) Ces formations de spécialisation sont réservées à des professionnels expérimentés. Les écoles d'interprètes citées plus haut, organisent ponctuellement des stages de perfectionnement.

### Adresses:

- **A.F.I.L.S.** : 254, rue Saint-Jacques Paris 75005, [afils@wanadoo.fr](mailto:afils@wanadoo.fr)
- **Université Paris VIII.** Sciences du langage. Christian Cuxac. 2, rue de Liberté Saint Denis 93000
- **S.E.R.A.C. Formation.** 62, rue de Rome 75008 Paris (0)1 42.93.03.89, [seracformation@ifrance.com](mailto:seracformation@ifrance.com)
- **Université de Rouen.** Richard Sabria. DESCILAC. 76821 Mont Saint Aignan cedex.  
Courriel : [richard.sabria@univ-rouen.fr](mailto:richard.sabria@univ-rouen.fr)
- **E.S.I.T. Université Paris III,** place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris
- **Université Toulouse le Mirail.** Patrick Gache, [patrick.gache@wanadoo.fr](mailto:patrick.gache@wanadoo.fr)

Francis Jeggli

Présentation du DESS de l'Université de Lille 3  
(en collaboration avec SERAC Formation)  
« Interprétariat L.S.F. - Français »

**Responsables de la formation :**

- Anne-Marie Berthonneau, Professeur, 7e section du CNU  
Tél. : 03 20 41 44 28 (bureau), 03 20 41 64 14 (secrétariat de l'UMR SILEX)  
Fax (UMR SILEX) : 03 20 41 64 27  
Courriel : berthonneau@univ-lille3.fr  
Discipline principale enseignée : linguistique française
- Georgette Dal, Maître de conférences, 7e section du CNU  
Tél. : 03 20 41 68 87 (bureau), 03 20 41 64 14 (secrétariat de l'UMR SILEX)  
Fax (UMR SILEX) : 03 20 41 64 27  
Courriel : dal@univ-lille3.fr  
Discipline principale enseignée : linguistique française

**Objectifs de la formation :**

Le DESS « Interprétariat Langue des Signes Française (LSF)/ français » forme des interprètes Langue des Signes Française (LSF) / français aptes à traduire dans des situations variées : interprétation de conférences et de manifestations scientifiques ou culturelles, interprétation de visites de musées, interprétation au tribunal et dans les procédures judiciaires, interprétation en milieu médical, dans les relations avec les administrations, interprétation téléphonique, ...

**Compétences visées :**

Les professionnels formés réuniront les compétences suivantes :

- Capacité à assurer une interprétation LSF/ français ou français / LSF neutre dans des situations variées de la vie quotidienne : aide juridique, aide en consultation médicale, relations avec les administrations, travail auprès des musées et dans le secteur culturel
- Maîtrise des techniques de l'interprétariat LSF/ français et français/ LSF, en interprétation simultanée ou consécutive
- Bonne connaissance culturelle de la communauté sourde, des questions liées à la surdité, et des structures d'aide aux adultes et aux enfants sourds
- Capacité à réunir rapidement une documentation fiable sur des sujets variés

**Public visé :**

Ce diplôme s'adresse :

- aux étudiants en formation initiale titulaire d'une maîtrise, quelle qu'elle soit (Lettres Modernes, Sciences du Langage, Sciences de l'Education, Psychologie), ... ayant une excellente pratique de la LSF et une parfaite maîtrise du français
- aux professionnels du secteur de la surdité répondant aux mêmes exigences, désireux d'obtenir une formation diplômante (Bac + 5)

**Insertion Professionnelle :**

Les interprètes formés sont destinés à travailler :  
- en libéral

- dans des services d'interprètes au sein de structures de formation, des administrations, des associations loi 1901 salariant des interprètes
- plus généralement dans tout organisme exerçant son activité auprès des sourds (Instituts de jeunes sourds...) ou susceptible d'accueillir des sourds

**Durée de la formation :**

Une année universitaire, d'octobre à juin, répartie en 354 heures d'enseignement et un stage de 3 mois en milieu professionnel (en 3 périodes : cf. infra). Le DESS fait suite à l'Université de Lille 3 à une mention de maîtrise et à une option de licence.

**Contenu de la formation :**

**UE 1 : Langue des Signes – 116h [10 crédits ECTS]**

- EC 1 : Langue des Signes. Perfectionnement
- EC 2 : Les unités linguistiques au regard des spécificités de la modalité visuo-gestuelle
- EC 3 : La construction d'un énoncé via le canal visuo-gestuel
- EC 4 : La langue mise en situation dans le contexte de la surdité

**UE 2 : Langues audio-orales et préparation à l'interprétariat – 80h [10 crédits ECTS]**

- EC 1 : De la linguistique française et générale à la LSF
- EC 2 : Préréquis à l'acte d'interprétation
- EC 3 : Langue vivante

**UE 3 : Interprétation LSF / français – 130h [20 crédits ECTS]**

- EC 1 : Déontologie et techniques d'interprétation et de traduction propres à la LSF et au français
- EC 2 : Interprétation consécutive LSF/ français et français/ LSF
- EC 3 : Interprétation simultanée LSF/ français et français/ LSF. Interprétation de liaison
- EC 4 : Interprétation simultanée LSF/ français et français/ LSF. Interprétation de conférences

**UE 4 : Connaissance de la surdité et du milieu professionnel – 26h + stage [20 crédits ECTS]**

- EC 1 : Connaissance de la surdité et LSF
- EC 2 : Stage de trois mois en milieu professionnel avec rapport

**Stage :**

Chaque étudiant effectuera un stage en milieu professionnel, pour une durée minimale de trois mois, en trois périodes [15 jours en décembre, 15 jours en février et 2 mois en avril/mai].

L'objectif du stage, qui donnera lieu à rapport et soutenance devant un jury, est de mettre les étudiants dans une situation réelle d'interprétariat auprès d'interprètes professionnels.

**Validation de la formation :**

La validation se fait en deux blocs : bloc A (UE1 et UE2), bloc B (UE3 et UE4), avec examen de sortie devant jury. La moyenne est demandée à chaque bloc.

Le DESS confère le grade de Master.

**Partenariat professionnel :**

Les cours de techniques d'interprétariat (UE3) seront assurés par des interprètes du SERAC formation (Paris), qui a une expérience de plus de quinze ans dans la formation d'interprètes.

Le DESS prend également appui sur les interprètes et structures régionales : Rémora (Service d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes déficientes sensorielles, Lille), Sourd média (Service d'accompagnement à la vie sociale pour adultes sourds, Lille), CFLS (Centre de formation à la langue des signes, Lille) et autres structures faisant appel à des interprètes.

**Capacité d'accueil :**

15 à 20 étudiants

**Modalités de sélection :**

La sélection se fait en deux temps : dépôt d'un dossier de candidature (admissibilité), et entretien (admission) :

– le dossier de candidature mettra l'accent sur la formation universitaire, la pratique de la LSF, la connaissance de la communauté sourde et, le cas échéant, l'expérience professionnelle. Si le dossier est retenu, le candidat est convoqué pour passer un entretien

– l'entretien se décompose en trois phases : évaluation de la LSF (par deux enseignants sourds), évaluation du français (par deux enseignantes universitaires entendantes), évaluation de l'interprétation de deux courtes séquences vidéo LSF vers français, français vers LSF (par une interprète LSF / français). Les différents jurys se réunissent et décident de l'admission du candidat.

Une validation des acquis d'expérience, totale ou partielle, sera possible pour les candidats ayant une réelle expérience professionnelle des situations d'interprétation (pratique régulière depuis au moins trois ans).

**Date limite de réception des dossiers :** 15 septembre 2003

Date de l'entretien : 30 septembre [plus, au besoin, 1er octobre] 2003

**Pour toute information :**

- par courrier : Anne-Marie Berthonneau ou Georgette Dal  
Université Charles de Gaulle 3 – UFR de Lettres Modernes / UMR SILEX  
BP 149  
59653 Villeneuve d'Ascq
- par courriel : [berthonneau@univ-lille3.fr](mailto:berthonneau@univ-lille3.fr) ou [dal@univ-lille3.fr](mailto:dal@univ-lille3.fr)  
Vous trouverez aussi des informations à l'URL :  
<http://www.univ-lille3.fr/silex/index.html>



Commentaires de la commission Formafils  
sur le DESS de Lille 3

La commission Formafils désire attirer l'attention du CA de l'A.F.I.L.S. et émettre les réserves suivantes :

Etant donné le niveau généralement insuffisant en langue des signes que présentent les candidats au métier d'interprète, il nous paraît nécessaire de prévoir des formations initiales d'environ 1.000 à 1.200 heures réparties de préférence sur deux années universitaires. Ceci permettrait non seulement une augmentation appréciable de la pratique de la langue des signes en situation de locuteur et d'interprète, mais également une maturation plus conséquente des divers apprentissages.

Les formations actuelles (ESIT Paris 3 et S.E.R.A.C. Paris 8) frôlent les 900 heures, stages compris, ce qui reste pourtant insuffisant. Notons que Paris 8 propose un accès très court à son DFSSU (5 semaines soit environ 150 h) mais place l'examen pratique d'entrée très haut (au même niveau que l'examen pratique de sortie du cursus long) et ne recrute pour ce cursus très court, que des professionnels confirmés.

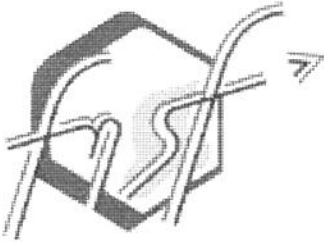
Il nous paraît donc évident que plus une formation est courte, plus le niveau d'entrée doit être élevé. Nous considérons donc qu'une durée de formation s'élevant à 372 heures auxquels se rajoutent 3 mois de stages est nettement insuffisante.

En conclusion, nous sommes très favorables à une décentralisation des formations d'interprètes en langue des signes, mais dans ce cas précis, Lille 3 devrait revoir à la hausse la durée de la formation.

La commission Formafils

(La commission Formafils est composée d'interprètes enseignants et de membres des jurys d'examen d'interprètes en LSF / français)

**Lettre de la FNSF à France Télévision**  
(Publiée avec l'aimable autorisation de Madame Masson)

**Fédération Nationale des Sourds de France**

Siège social : 254, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS

Siège Administratif : 1, rue de 11 novembre - 92120 MONTROUGE

Mtl : 01 46 55 00 57 - Fax : 01 46 55 12 00

Email : [coordinateurfnsf@wanadoo.fr](mailto:coordinateurfnsf@wanadoo.fr)

Au Président de France TELEVISION,  
M. Marc Tessier  
Maison France Télévision  
13, boulevard Martial Valin  
75015 PARIS

Montrouge, le 6 mai 2003

Monsieur Tessier,

Tout d'abord, je vous suis reconnaissante d'avoir fait le maximum pour satisfaire tout le public handicapé, notamment aux sourds, malentendants et devenus sourds. Je vous en remercie.

Je déplore de n'avoir pas pu intervenir sur le thème que vous présentiez ainsi que Mme Agnès Vincent, directrice de CSA à cause d'une intervention interminable et hors sujet de M. René Bruneau, représentant de l'UNISDA.

C'est pourquoi je prends ma plume aujourd'hui afin de vous communiquer ce que je n'ai pas eu le temps d'exprimer lors de cette réunion d'hier.

Quand vous avez expliqué que le sous titrage complet est difficile pour le direct : Les débats " Ca se discute " ou le journal à 20h.

La solution semblant convenir à ce type d'émission est sans nul doute d'engager des interprètes. Cette formule permet la diffusion d'informations " fraîches " et directes et coûte beaucoup moins cher au montage de ST (Une personne travaille sur le sous-titrage une journée pour une diffusion de sous titrage de seulement 20 minutes !)

En outre, les sourds préfèrent l'interprète en langue des signes car la traduction est simultanée et respecte le même rythme que l'oral. Ce qui permet aux sourds de ne pas être décalés et de suivre l'émission en direct! Nos voisins européens (Suède, Angleterre notamment) utilisent ce système malgré la richesse des ST.

Pour le direct, les rythmes de sous titrage ne conviennent pas notamment aux illettrés (80%) ni aux enfants n'ayant pas encore acquis la lecture avant les 10-12 ans.

Mme Sandrine Martin à qui nous avons proposé deux niveaux de sous titrage : l'un adapté aux illettrés et aux enfants sourds afin de leur permettre l'apprentissage de la lecture et l'autre adapté à tous

Cette proposition peut être rendue possible grâce à l'incrustation numérique. Ceci donnerait à la personne sourde ou malentendante la possibilité de choisir le type de traduction : choix du niveau de ST (2 possibilités) et choix de l'interprète.

Quant au CSA, les sourds paient la redevance comme tout le monde, elle permet de financer les chaînes publiques mais aussi la radio dont les sourds sont totalement exclus. Afin de compenser ce "manque à recevoir" des sourds par rapport à la radio, je suggère, au nom du droit à l'information, que la partie de la redevance dédiée à la radio et versée par les sourds, soit redistribuée aux chaînes de TV publiques dans le but d'embaucher des interprètes pour traduire en LSF le journal télévisé.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à l'amélioration de l'accessibilité totale du public sourd grâce aux niveaux de sous titrage et la présence de l'interprète.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Tessier, mes salutations les plus sincères.

**2ème Vice-présidente  
Mme Françoise Masson**

Copie à : M. Allaigon, Mme Boisseau, Mme Vincent, Mme Martin, M. Marie, Mme Sophys

Mail de Pierre Guitteny  
(paru sur le groupe Internet  
des membres de l'AFILS, le 28 juin 2003)

«Bonjour à tous,

Je ne sais pas si vous avez vu la question posée à l'Assemblée Nationale nous concernant, et la réponse faite par le gouvernement, publiée au Journal Officiel.»

Pierre Guitteny

12ème législature

Question N° : 13972 de M. Mancel Jean-François ( Union pour un Mouvement Populaire - Oise ) QE

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Question publiée au JO le : 10/03/2003 page : 1761

Réponse publiée au JO le : 09/06/2003 page : 4614

Date de signalisation : 02/06/2003

Rubrique : handicapés

Tête d'analyse : sourds et malentendants

Analyse : interprètes traducteurs. développement

Texte de la QUESTION :

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les enfants et les adultes sourds dans leur vie quotidienne, notamment dans leur relation avec les administrations. Dans le droit fil des grands chantiers ouverts par le Président de la République, il souhaiterait savoir s'il envisage de mettre en place un service d'aide et de médiation au profit des sourds afin de faciliter leurs démarches auprès des administrations publiques ou locales. A ce titre, il propose que l'enseignement du langage des signes soit développé afin de former des interprètes du langage des sourds, et aimerait connaître les dispositions qu'il entend prendre en ce sens.

Texte de la REPONSE :

L'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est appelée sur les difficultés rencontrées par les enfants et les adultes sourds dans leur vie quotidienne, notamment dans leurs relations avec les administrations. Le Gouvernement est conscient des difficultés importantes que rencontrent les personnes sourdes dans leur vie quotidienne, difficultés qui sont aggravées par les effets de l'évolution accélérée des modes de communication. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, en 2000, la création à l'échelon régional de centres d'information sur la surdité (CIS), compétents notamment dans les domaines de la communication, de la scolarisation, mais aussi de l'accès à l'emploi et à la vie sociale. Dix de ces centres sont déjà opérationnels, Dans le cadre du plan triennal d'action en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés, il a été décidé la mise en oeuvre d'un certain nombre de propositions concernant les personnes sourdes. En 2000, des subventions ont été versées aux DDASS pour financer les vacations d'interprètes en LSF de manière à permettre l'accueil des personnes sourdes dans les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). Depuis 2001, toutes les DDASS reçoivent des subventions permettant d'organiser des vacations d'interprètes en LSF dans leurs différents services. Le Gouvernement encourage les mesures pratiques concernant le développement du droit d'usage de la langue des signes dans les relations avec les administrations d'Etat et territoriales et les actions de formation en LSF des personnels qui peuvent être en contact avec le public sourd. De plus, les formations d'interprètes dans le cadre associatif ou universitaire ont été développées permettant d'accroître le nombre d'interprètes diplômés et de contribuer ainsi à favoriser l'accès au droit commun et à l'intégration sociale des personnes sourdes. En outre, les pouvoirs publics soutiennent l'action des différentes associations. A ce titre, 119 000 euros de subventions ont été versés en 2001 et reconduits en 2002 leur permettant ainsi de proposer, entre autres, un service d'interprétariat aux personnes sourdes.

Lu ailleurs

Info-fax n° 358 du 15 juillet 2003

### **Belgique : la langue des signes bientôt reconnue**

La Belgique se prépare à reconnaître la langue des signes, officiellement.

Le 3 juillet, Mme Nicole Maréchal, Ministre de la Santé, a présenté au gouvernement son avant-projet de décret, concernant la reconnaissance de la langue des signes. Elle a expliqué que 30 000 adultes et 9 000 enfants de moins de quinze ans, en communauté française, attendaient depuis de nombreuses années cette évolution.

Mme Maréchal remarque que la situation des sourds belges aujourd'hui n'est pas très bonne : le taux d'illettrisme est élevé, l'intégration sociale et professionnelle est un échec. Pour éviter cela, la langue des signes lui semble importante. Elle pense que si les enfants l'apprennent dès la crèche, cela facilitera leur développement intellectuel et motivera leur curiosité. Et pour elle, tous les enfants ont le droit de pratiquer la langue avec laquelle ils se sentent bien.

Ensuite, il faudra aussi que l'enseignement reconnaisse la langue des signes et que le métier d'interprète soit enfin reconnu et protégé. Le gouvernement s'est aussi engagé à développer l'utilisation de la langue des signes dans les hôpitaux, les services administratifs...

Le projet de décret a été voté par le gouvernement le 3 juillet, il devra ensuite être accepté par le Parlement, puis par le Conseil d'Etat et revenir au gouvernement pour une dernière lecture. Si tout se passe bien, la reconnaissance de la langue des signes en Belgique pourrait être officielle en janvier 2004.

Pour de plus amples renseignements :

[http://www.cfwb.be/gouver/comm\\_press/htm/cp\\_du\\_2003\\_07\\_03.htm](http://www.cfwb.be/gouver/comm_press/htm/cp_du_2003_07_03.htm)

(publié avec l'aimable autorisation d'Info-fax)

## DOSSIER : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Synthèse des échanges parus sur Internet

par Isabelle Guicherd

En février dernier, les débats sur le forum des interprètes membres de l'AFILS ont été nombreux sur l'épineuse question de nos conditions de travail.

Dans un premier temps, le sujet avait été lancé lors de la journée de rencontre organisée le 8 février 2003 : « L'AFILS à votre écoute ». A cette occasion, les interprètes partisans d'une stricte application du temps de travail recommandé par les textes de l'AFILS (2 heures maximum d'interprétation effective par demi-journée) ont interpellé les interprètes ou les services dont le temps de travail varie en fonction du volume de l'activité (ex : 27 heures hebdomadaires en période de grande affluence des demandes, au lieu de 21 heures par semaine).

#### 1- Synthèse des arguments défendus par les uns ou par les autres :

⇒ La préconisation de ne pas dépasser 4 heures par jour a pour but de garantir une bonne qualité de l'interprétation. En outre, cela permet aux interprètes de ne pas user prématurément leur santé.

➔ Pourtant... l'équation « dépassement des quatre heures quotidiennes = maladies professionnelles » n'est pas systématique. En effet, des interprètes se portent bien alors même qu'ils semblent travailler dans des conditions épouvantables... tandis que d'autres développent des syndromes du tunnel carpien en œuvrant dans des conditions dites optimales.

⇒ Si nous exerçons notre profession au service d'une communauté opprimée, linguistiquement et culturellement méconnue, nous n'en sommes pas moins des interprètes à part entière. Nous devrions donc fonctionner à l'instar des interprètes en langues orales. Or, nous acceptons des conditions de travail qu'aucun interprète en langue orale n'accepterait, et ce pour un salaire nettement inférieur... En continuant à fonctionner ainsi, comment pourrions-nous arriver à nous faire reconnaître ?

➔ Nous ne devrions pas chercher à nous faire reconnaître en nous calquant en tous points sur les interprètes en langue orale car notre métier est spécifique. Si certaines de nos pratiques correspondent avec les leurs, nous avons également des particularités propres : nous travaillons davantage vers notre langue seconde (la LSF), davantage en simultanée, nous sommes bien plus intransigeants sur les questions de déontologie, etc....

⇒ Le système de vacation de 4 heures est idéal pour éviter les dérives. (2 h d'interventions et 2 h de préparation + déplacement)

➔ Oui mais... c'est la spécificité de Paris qui induit et permet le fonctionnement à la vacation de 4h. Si ce système est en effet confortable pour les interprètes, il est parfois abusif pour les clients et difficilement généralisable à l'ensemble de la France. (moins de transports, possibilité de cumuler 2 vacations d'une heure...)

⇒ Il faut être cohérent face aux usagers et exiger les mêmes conditions quel que soit le lieu où l'on travaille.

➔ Au contraire, il faut s'adapter aux différences entre les régions : les pratiques doivent surtout être cohérentes avec les histoires et les exigences locales.

➔ Le problème des conditions de travail s'est toujours posé dans tous les lieux où sont employés des interprètes... il est effectivement sain de questionner ses conditions de travail et difficile de définir une fois pour toutes un fonctionnement type. On ne peut pas réellement comparer les différents types de structure qui embauchent des interprètes : service indépendant, géré par une institution spéciali-

sée, service intégré dans un hôpital, structure associative, SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production)...

La question sous-jacente : face à ces disparités, comment l'AFILS peut-elle rester crédible en continuant à préconiser systématiquement un temps maximum de traduction effective de 4h par jour ? (Rappelons que cette recommandation se base pourtant sur des impératifs : qualité de la prestation et préservation de la santé de l'interprète).

## 2 - Extraits de mails d'interprètes (repris avec leur aimable autorisation) :

### ➔ « Pierre Guitteny, le 11 février 2003.

(...)

Mon expérience peut être appropriée : formé à Toulouse, où j'ai accompli mes premières armes professionnelles, j'ai été habitué au rythme et aux méthodes toulousaines – jusqu'à les considérer comme « naturelles », et à m'étonner de certaines revendications que je trouvais quelque peu exagérées des interprètes parisiens.

Pour des raisons personnelles, j'ai quitté Toulouse, et j'ai monté un service à Bordeaux. Là, devant engager un autre interprète, Karyn Tanguy s'est proposée (que je connaissais depuis SERAC). Et je dois vous avouer que les débuts de notre collaboration ont été difficiles : nous n'avions pas du tout les mêmes modes de fonctionnement, et nous avons dû passer de longues heures à confronter nos points de vue. Finalement, nous sommes arrivés à une sorte de « compromis ». Par exemple, nous avons repris le fonctionnement par vacations pour les entreprises, formations, administrations, etc., et gardé le mode horaire pour les demandes individuelles.

Quelques points à noter.

- Les conditions de travail sont extrêmement différentes à Paris et dans beaucoup de villes de province, comme Toulouse ou Bordeaux. Par exemple, à Bordeaux, la majorité de mes vacations d'interprète sont à 15 ou 20 minutes de chez moi. Je ne passe pas des heures dans les transports, et je n'ai donc pas la même fatigue et le même stress que des interprètes parisiens.

- Les services d'interprètes comme ceux de Toulouse ou de Bordeaux sont des lieux où l'on s'entend bien, où l'on se soutient mutuellement, où il y a beaucoup d'échanges entre interprètes, contrairement à ce que j'entends dire de Paris – où la règle est plutôt la concurrence et l'individualisme. Cela change beaucoup l'état d'esprit dans le travail, et le « confort » des interprètes.

- A l'inverse, il y a parfois, dans différents services de province, un peu trop d'esprit de « sacrifice » : satisfaire le client à tout prix, quel qu'en soit le prix pour l'interprète. A Paris, un interprète ou un service d'interprète n'a aucune gêne à refuser un travail – pensant que les clients trouveront bien quelqu'un d'autre pour assurer cette traduction. En province, quand on est le seul service d'interprètes, on sait que ces clients ne pourront trouver personne d'autre – et donc on a plus de pression pour en faire davantage, lorsque cela est nécessaire, pensant qu'on pourra récupérer ultérieurement. La difficulté est de délimiter précisément la différence entre esprit de service et esprit de sacrifice.

- Je peux dire aux interprètes toulousains que fonctionner à la vacation apporte un confort certain à l'interprète, et aide à limiter les tentations d'excès de traduction. Il n'y a pas besoin de faire une heure supplémentaire pour améliorer la trésorerie du service : si, dans la vacation, l'interprète traduit plus de 2 heures, c'est pour sa pomme – et il n'y gagne rien de plus, sinon la fatigue et la critique de ses collègues. Cela m'a personnellement aidé à me libérer de pressions de clients, et à prendre donc le métier avec plus d'équilibre, plus de sérénité – et sans doute une meilleure qualité de travail.

- A l'inverse, je crois que pour certaines demandes, comme les demandes individuelles, il faut trouver des solutions pour que cela ne revienne pas trop cher aux clients. Sinon, ce que l'on voit à Paris – sans oser le dire – c'est que le fonctionnement des interprètes tel qu'il est pratiqué favorise la perpétuation d'un flot d'interfaces de mauvaise qualité – et aussi bien un certain nombre de sourds qu'un certain nombre d'entreprises ou d'administrations ne voient pas la différence – sinon la différence de prix. De plus, le rapport Gillot a dénoncé la pratique de la vacation comme abusive ; et il est possible qu'à l'avenir, si le métier d'interprète

te est davantage régi par décrets, ce fonctionnement soit interdit ! Il serait bon que les interprètes parisiens commencent à réfléchir à d'autres manières de conserver des critères de qualité de travail pour les interprètes, à d'autres modes de fonctionnement.

- Certaines critiques adressées à Toulouse de la part des interprètes parisiens sont hypocrites : quand il leur est reproché de faire plus de 4 heures de traduction par jour, plusieurs interprètes parisiens m'ont dit, en privé, qu'il leur arrivait de faire 3 vacations par jour – c'est-à-dire 6 heures. Et la situation précaire d'un certain nombre de ces interprètes, leur non paiement pendant les vacances, les frais et charges nettement plus importants à Paris... poussent certains – bien sûr en le cachant officiellement – à imiter Toulouse.

- Je crois enfin que l'AFILS n'a pas assez approfondi ses réflexions sur ces questions, car l'on sait par exemple que la fatigabilité n'est pas du tout la même selon les types de traduction. Et énoncer des principes généraux, comme « 2 heures, c'est tout » n'est pas suffisant. Quant à l'attitude, aux réflexions ou critiques des sourds ou des clients entendants, il y aurait beaucoup de choses à dire... mais c'est un autre débat. »

➔ **Francis Jeggli, le 19 février 2003.**

« (...)

Je me permets modestement de faire quelques remarques pour essayer de faire avancer le débat.

Les parisiens : ce n'est pas parce que la journée a eu lieu à Paris, que ce sont les parisiens qui... D'ailleurs, je serais vraiment soulagé que ce soit une autre région qui accueille la prochaine journée AFILS et l'AG, car nous autres vilains parisiens, nous commençons à être fatigués de cette opposition Paris / Province. Il y a des interprètes qui traduisent 6 h à Paris comme à Bordeaux, Lyon ou Toulouse. Ca n'a rien à voir avec la région.

La vacation : Pierre fait remarquer une chose très intéressante à ce sujet : « *Je peux dire aux interprètes toulousains que fonctionner à la vacation apporte un confort certain à l'interprète, et aide à limiter les tentations d'excès de traduction. Il n'y a pas besoin de faire une heure supplémentaire pour améliorer la trésorerie du service : si, dans la vacation, l'interprète traduit plus de 2 heures, c'est pour sa pomme – et il n'y gagne rien de plus, sinon la fatigue et la critique de ses collègues. Cela m'a personnellement aidé à me libérer de pressions de clients, et à prendre donc le métier avec plus d'équilibre, plus de sérénité – et sans doute une meilleure qualité de travail.* »

Si en Ile de France nous fonctionnons à la vacation, c'est pour deux raisons : la première, incontournable : les temps de transport ne nous permettent pas un autre fonctionnement. La deuxième, accessoire : les usagers ont la fâcheuse tendance à ne pas respecter les horaires prévus. Si nous devons fonctionner à l'heure, les services doubleraient leurs tarifs où fermeraient leurs portes.

Mais Pierre a mis le doigt sur ce qui pourrait sans doute être la solution pour tous : la vacation. Même si il n'y a pas les contraintes des transports parisiens dans les autres régions.

« *A l'inverse, je crois que pour certaines demandes, comme les demandes individuelles, il faut trouver des solutions pour que cela ne revienne pas trop cher aux clients.* » Je cite toujours Pierre et l'approuve. Dans mon libéral, c'est ce que je fais. Mais si je peux me permettre de le faire, c'est parce que les clients individuels ne représentent qu'une part infime de mon chiffre d'affaires qui tourne grâce au système de vacation.

Période de pointe : je cite Interpretis. « *Fonctionnement dit « haut régime » : ce fonctionnement est adopté pendant les périodes d'activité scolaire normale sauf indication préalable du gérant. Le personnel sera informé au moins trois semaines à l'avance d'un changement inhabituel de régime. En fonctionnement « haut régime », la masse de travail d'un interprète est basée sur un maximum hebdomadaire de 27h.* »

Et c'est bien là que le bât blesse. Hormis le fait que ce texte est en contradiction avec les textes AFILS que nous avons tous approuvé : 27h / 5 jours = 5h 40 min. La période de haut régime peut donc durer toute l'année scolaire (hors vacances). Or, si l'on peut tout à fait accepter une certaine souplesse en période de pointe (quelques jours, quelques semaines, dans une année) elle ne peut être assimilée à la période de croisière. A moins d'avoir le garde-fou du système de vacation avec les avantages que décrit si pertinemment Pierre.



La solution à nos problèmes ne serait-elle pas dans une éventuelle annualisation du temps de travail (souplesse) mais dans le cadre du système de vacation (garde-fou) qui limiterait à 4h/jour le temps d'interprétation effective (je parle bien d'interprétation effective et non de temps de travail) qui ne représente pas un dogme, mais la limite physiologique définie par une enquête médicale au Danemark (EFSLI) et corroborée par les observations française (AFILS, Françoise Legault Demarre).

Un interprète qui voudrait faire 3 vacations dans une journée, le peut s'il ne dépasse pas 4h effectives d'interprétation (permanence, cours pratique où il y a peu à traduire, etc.) ou s'il veut travailler 6 jours par semaine, il le peut aussi ( $6 \times 4 = 24$  h d'interprétation, pas 27, bien sûr).

Je ne conclurai pas bien entendu, car le débat doit continuer, mais je finirai sur une remarque : le principal obstacle pour mettre deux interprètes sur une interprétation de 2h30 ou 3h, ce ne sont pas les usagers, rarement les clients mais presque toujours les interprètes eux-mêmes. »

➔ **Carole Gutman, le 21 février 2003.**

« (...)

Je vais essayer d'ajouter ma pierre à l'édifice. Tout d'abord je tiens à dire que je suis tout à fait d'accord avec les remarques de Francis et celles de Pierre (vacation comme « garde-fou »). Je ne vais donc pas répéter ce qu'ils ont dit.

J'aurais par contre quelques petites remarques :

Comment l'AFILS reste-t-elle crédible lorsqu'elle continue à dire qu'un interprète doit et ne peut traduire que 4 heures par jour, si certains d'entre nous travaillent 5 heures ou plus ? Qu'ils soient de Dash, de Toulouse ou de Tataouine les oies, le problème est le même. Les interprètes qui font 3 vacations en dépassant allégrement les 4 heures par jour sont bien sûr visés.

Pour répondre à Alain, je le remercie d'avoir envoyé le règlement intérieur d'Interpretis mais je ne doutais pas que ce règlement soit en conformité avec la loi. En revanche, ce qui me pose problème, est bien le fonctionnement haut régime qui s'applique, comme le souligne Francis, aux périodes hors vacances scolaires... Si l'on fonctionne à 27 heures sur 5 jours, plusieurs équations sont possibles :

$5 \times 5 \text{ h}40$

$4 \times 5 \text{ h} + 1 \times 7 \text{ h}$ ... Jusqu'où et dans quel état ?

D'autant que je ne comprends pas comment on traduit au bout de la troisième heure sans relais, et la 5ème voire la 6ème heure de la journée... (qualité) En fait, je comprends bien : je l'ai fait, comme tout le monde ; et ça a été de la purée de pois... Peut-être suis-je trop peu résistante... J'ai décidé de me ménager et aussi de ménager ceux qui suivent ma traduction...

Que dire de cette pratique quand elle devient la régularité du travail (cf. Francis Jeggli et Françoise Legault Demarre, qualité + physique) ?

(...) La question du temps de travail effectif me paraît davantage liée au fonctionnement d'un service indépendant qui, et je le comprends, est soumis à des contraintes économiques et à un nombre considérable de demandes qu'il lui est difficile de refuser, ainsi qu'à l'existence de contrats précaires qui poussent les interprètes à prendre du boulot dès qu'il y en a en prévision des jours où il n'y en a pas...

Le travail mené par Karyn Tanguy dans le cadre des contrats INJS va dans le sens d'une baisse de précarité. Par ailleurs la solution proposée par Francis (annualisation du temps de travail (souplesse) mais dans le cadre de vacation (garde-fou) n'est-elle pas envisageable ? N'est-ce pas assez souple ? »

Etude, analyse, réflexions et discussions sur les conditions de travail au sein d'Interprétis (service d'interprètes toulousain)

Au sein d'INTERPRETIS fut menée une étude concernant les conditions de travail.

Pour ce faire, l'équipe d'interprètes a rempli minutieusement durant trois semaines des grilles pour évaluer le temps effectif d'interprétation, celui consacré aux déplacements, à la préparation, aux contacts entre les collègues et également avec le secrétariat, en temps suspendu (heures creuses entre 2 interventions), à la pratique du métier (régulations, discussion informelle sur le métier, activités au sein des associations régionales d'interprètes, au sein de l'AFILS...) ainsi qu'aux travaux administratifs (constitution de dossiers, pôles d'expertise...).

Toutes ces données furent décortiquées, analysées et discutées.

En partant des situations concrètes (données chiffrées à l'appui), nous avons pu échanger, débattre et confronter nos points de vue sur les dysfonctionnements, les améliorations à mettre en œuvre ainsi que nos conceptions des conditions idéales d'exercice du métier et de celles qui sont possibles à ce jour.

Le débat, enrichissant, nous a permis de réfléchir sur les 3 composantes permettant de satisfaire l'individu dans sa relation au travail : le plaisir (Homo faber : l'épanouissement dans l'acte de travail lui-même), le salaire (Homo oeconomicus : la satisfaction du travail à la rétribution), la reconnaissance (Homo sociologicus : la reconnaissance par les autres du travail effectué).

Assurer un équilibre entre ces 3 éléments n'est pas chose simple.

De plus, les contraintes économiques liées au fonctionnement d'une entreprise d'une part, l'environnement socio-politique d'autre part, ne permettent pas toujours d'exercer notre profession dans des conditions idéales de travail susceptibles de garantir une qualité professionnelle, une protection de notre santé physique et psychique ainsi que notre épanouissement.

Ce travail constitue l'amorce d'une réflexion qui doit être poursuivie aussi bien en interne, qu'en rencontres régionales entre différents services et également au sein de l'AFILS pour contribuer à faire évoluer les conditions de travail ainsi que l'organisation d'un service d'interprètes.

Interprétis

## Une expérience au Puy-en-Velay

Lyonnaise, j'ai appris la langue des signes à Lyon pendant cinq ans : cours de langue des signes et fréquentation régulière de la communauté sourde m'ont permis de progresser dans une langue que j'ai découverte un beau jour, par pur hasard. Au moment où je me décide à faire de cette langue magnifique et fascinante mon outil de travail (je suis encore étudiante en sociologie), j'apprends que l'on recrute un interprète au Puy en Velay (en Haute-Loire), dans le cadre d'un emploi jeune. L'institution ponote qui accueille des enfants sourds avec troubles associés souhaite en effet profiter de l'opportunité de ces « emplois aidés » pour créer un poste d'interprète, destiné à répondre aux besoins de l'institution et à ceux du département.

Puisque je corresponds aux critères administratifs et que je suis de plus en plus tentée par ce métier d'interprète, je me rends, à tout hasard, à l'entretien d'embauche au Puy. Séduite, je retourne ensuite chez moi en pesant malgré tout le pour et le contre :

- Je ne suis pas formée à l'interprétation. Objectivement, je ne suis pas prête à fournir un travail de qualité.
- Le directeur semble s'être bien renseigné sur la profession : il propose la formation adéquate et a rédigé un profil de poste qui décrit bien les fonctions d'un interprète.
- Tout est à mettre en place et il n'y aura personne pour me guider.
- Je vais avoir « carte blanche » : je pourrais donc imposer les conditions et les limites nécessaires... tout en avançant avec prudence !

Je suis « choisie » parmi les trois candidates issues de cours de langue des signes, toutes sans expérience ni formation.

Je décide de me jeter à l'eau et c'est là que commence l'aventure...

### Historique : cinq années entre terrain et formations

Septembre 1999, je commence à travailler : quelques heures de réunions institutionnelles et quelques heures d'interventions à l'extérieur (services sociaux, demandes individuelles de sourds...).

Je constate rapidement que mon plein temps n'est pas effectué. Mon employeur me rassure en me disant que cela prendra le temps qu'il faudra et que cela ne remet en aucun cas mon contrat en question.

Plus inquiétant, je réalise qu'en dehors des difficultés d'interprétation (que j'appréhendais), je me trouve face à d'autres problèmes que je ne sais pas gérer : les usagers, sourds ou entendants, ont généralement une représentation pour le moins imprécise de ce que fait un interprète. En effet, leurs attentes sont fréquemment incompatibles avec la profession.

Je profite donc de mon temps libre pour mettre en place un stage d'observation hebdomadaire auprès des interprètes lyonnaises. C'est insuffisant, mais cela permet au moins de répondre à mes interrogations les plus urgentes...

Concernant mes interventions à l'extérieur de l'institution, mon employeur décide dans un premier temps de proposer la gratuité, à titre expérimental, afin de favoriser l'émergence des demandes.

Avril 2000, j'obtiens de mon employeur de me laisser participer à la toute nouvelle formation mise en place par SERAC : « Professionnels bilingues français - LSF ». Ces six mois à Paris me permettent de consolider mes acquis et de me conforter dans ma propre perception de ce qu'est un interprète. Après avoir baigné dans ce contexte fort riche (de rencontres avec des sourds, des interprètes... et, par leur biais, avec l'AFILS !) je rentre au Puy pleine d'énergie positive !

Les six mois suivants, l'enthousiasme retombe : les demandes au Puy n'affluent toujours pas, je suis encore confrontée à de nombreuses difficultés... et je suis isolée. Je commence, en revanche, à intervenir régulièrement à St Etienne (mon employeur et une association locale signent une convention de mise à disposition). Là, les interventions sont bien cadrées, plus diversifiées, et cette fois, les vacations sont systématiquement facturées !

Octobre 2001, je rentre enfin en formation d'interprète en intégrant celle dispensée par SERAC et Paris VIII : « Diplôme de Formation Spécialisée Supérieure d'Université, interprète en Langue des Signes Française / français »

J'ai soif d'apprendre et d'être reconnue en tant qu'interprète !

La formation est courte, insuffisante, mais j'apprends beaucoup et je saisis enfin les raisons de bien de mes difficultés passées. Le voile se lève sur beaucoup de choses. J'ai appris notamment (avec un certain soulagement) à accepter mon impuissance lorsque les difficultés ne relèvent ni de ma compétence, ni de ma responsabilité d'interprète. Par ailleurs, j'ai aussi compris quand et comment réagir dans les situations où c'est à moi qu'il incombe d'intervenir. Ainsi le respect de la déontologie n'est-il pas incompatible avec celui du bon sens...

Septembre 2002, le diplôme presque en poche (il faut encore soutenir le mémoire !), je reprends mes fonctions au Puy.

Durant toute l'année, je travaille quasiment à plein temps : trois jours au Puy et deux jours à St Etienne (interventions facturées par mon employeur qui continue de m'embaucher à plein temps).

Pourtant, je ne me sens pas satisfaite et je réalise qu'il n'y a qu'à St Etienne que je prends réellement du plaisir à intervenir. Au Puy, je prends de plus en plus la mesure de tous les dysfonctionnements. Je ressens également le décalage entre ce que je vis professionnellement et la façon dont les choses devraient se passer. Les conditions nécessaires à l'exercice de ce métier ne sont pas remplies.

### Dysfonctionnements et conditions d'exercice

L'institution qui m'embauche, de bonne volonté, a voulu créer le poste que j'occupe afin d'offrir à ses salariés sourds et à la population sourde du Puy le confort d'un interprète en langue des signes. C'est dans ce sens qu'elle a fait une demande de contrat emploi jeune... sans réelle réflexion, sans étude des besoins sur le terrain et sans le soutien des associations locales (qui n'ont par ailleurs pas de revendications particulières en matière d'interprétariat).

Absurdité de taille : les emplois jeunes sont censés être de « nouveaux emplois, nouveaux services » destinés à créer de nouveaux métiers ! La coordinatrice rattachée aux emplois jeunes que j'ai rencontrée dernièrement m'a confirmé que cette demande n'aurait jamais dû être prise en compte, puisque cette profession est déjà répertoriée dans les conventions collectives...

D'autre part, contrairement à l'idée communément admise, nous ne sommes pas « interprètes pour sourds » et notre rôle ne se limite, en aucun cas, à rendre accessible aux sourds la parole des entendants. En effet, je considère davantage que nous sommes un des éléments d'un processus bien plus complexe dont l'objectif est d'obtenir la reconnaissance des sourds en tant que communauté culturelle et linguistique.

Or, il s'avère justement que le réseau dans lequel devrait être intégré un interprète est, dans la région puyonnaise, quasi-inexistant. La plupart des sourds (non revendicateurs d'une quelconque identité propre) disent ne pas avoir besoin d'un interprète... et bon nombre d'administrations, d'employeurs ou de services les croient sur parole ! L'unique association de sourds concentre son activité sur l'organisation de loisirs dans le but de réunir ses membres le week-end. Quant aux associations de parents d'enfants sourds (dénommées « déficients auditifs »), elles n'ont pas de projet bilingue pour la scolarisation de leurs enfants et pas davantage de revendications concernant un quelconque droit d'usage de la langue des signes... Par ailleurs, depuis mon arrivée, aucun cours de LSF n'est donné dans le département (en dehors de quelques cours dispensés à des professionnels qui travaillent auprès d'enfants sourds). Ainsi, la boucle est-elle loin d'être bouclée !

A l'intérieur même de l'établissement qui m'embauche, durant ces quatre années, je ne me suis pas toujours sentie prise en considération. Globalement, mon métier ne bénéficie pas d'une reconnaissance institutionnelle comme celui des autres professionnels (issus des secteurs éducatifs, pédagogiques, des services généraux, paramédicaux...).

En effet, la plupart des réunions ont longtemps été programmées en dehors de toute considération concernant l'interprétariat... toutes les réunions n'ont donc pas toujours pu être interprétées. D'autre part, considérant généralement que ma présence est essentiellement destinée à faciliter la tâche des professionnels sourds, on leur laisse le soin de me solliciter directement lorsqu'ils en ont besoin... il arrive donc que je ne sois pas prévenue à temps pour me libérer. Enfin, il est parfois délicat d'imposer aux participants d'une réunion le respect des tours de parole nécessaires au bon exercice de mon travail... cela génère alors des tensions difficiles à gérer.

L'isolement, le manque d'expérience et la non reconnaissance ont quelquefois eu des consé-

quences fâcheuses sur la gestion des conditions de travail.

Avant même de commencer ma formation, j'étais pertinemment au courant des conditions de travail qui régissent tacitement la profession des interprètes en langue des signes. Pendant quatre ans, l'incessante préoccupation de respecter les diverses règles qui en découlent a pourtant régulièrement été mise à mal... L'absence de cadre et le sentiment de porter seule la responsabilité de la création d'un service, ainsi que le souci de le voir fonctionner, m'ont parfois poussée à accepter des situations impossibles. Dans le but de faire connaître l'existence de mon poste, j'ai par exemple été parachutée sur une conférence importante qui concernait le handicap et le sport. Seule et sans préparation, je n'ai été en mesure de traduire correctement que pendant le premier quart d'heure... A l'intérieur de l'institution, quitter une réunion au bout d'une heure, quand elle dure trente minutes de plus, n'a pas toujours été possible. La qualité de ma prestation s'en est ressentie et j'en suis toujours sortie quelque peu dépitée...

Durant tout ce temps, le fait de n'être pas diplômée n'a pas arrangé les choses : le sentiment d'illégitimité à imposer quoi que ce soit a quelquefois eu tendance à prendre le dessus ! Dans ces cas-là, je me consolais en me disant que ces concessions, provisoires, permettraient à terme de mettre solidement les choses en place...

Force a été de constater que, le plus souvent, cela n'a pourtant servi à rien ! Bien au contraire, il a été difficile, par la suite, de revenir sur ces mauvaises habitudes...

### Conclusion

Après avoir présenté l'ensemble des dysfonctionnements qui ont ponctué ces quatre années d'exercice au Puy en Velay, il me faut aussi exposer les avancées qui ont eu lieu durant cette période, ainsi que les évolutions à venir.

\* concernant les interventions à l'extérieur de l'établissement :

Quelques usagers sourds, ayant compris quelle était ma fonction réelle tout en adhérant aux principes de l'interprétation, sont aujourd'hui devenus des demandeurs réguliers. Les services sociaux font également de plus en plus appel à mes services. La mairie, la DDASS ou la préfecture, dans le cadre de réunions qui concernent le handicap, pensent aujourd'hui à inviter l'association des sourds et à prendre en charge l'interprétariat. L'hôpital du Puy accepte depuis l'année dernière de financer des interventions ponctuelles lors de consultations. Quant au tribunal et aux services de police, ils font aujourd'hui l'association « prévenu sourd / interprète en langue des signes » et font régulièrement le nécessaire afin d'assurer l'interprétation des auditions, le cas échéant...

\* concernant les interventions internes à l'institution :

L'année dernière sont survenus deux changements notables : j'ai obtenu mon diplôme et un nouveau directeur est arrivé. Après une période de réflexion sur les changements que je voulais voir intervenir et sur la stratégie à adopter, j'ai sollicité en fin d'année scolaire un entretien auprès du directeur.

Après lui avoir exposé les raisons de mon malaise et les causes des différents dysfonctionnements constatés dans l'institution comme en dehors, j'ai émis quelques propositions :

- ne plus faire de compromis concernant les conditions de travail (s'il est impossible de faire appel à un collègue stéphanois ou lyonnais, refuser les missions qui nécessitent deux interprètes).
- cesser la gratuité pour les interventions à l'extérieur (afin de favoriser la reconnaissance de ma profession en se calquant sur les pratiques existantes).
- ne plus fonctionner avec la seule idée que le service doit « marcher à tout prix » mais se contenter de répondre, dans la mesure du possible, aux demandes quotidiennes.
- envisager une réduction de mon temps de travail (objectivement, un mi-temps couvre largement l'ensemble des demandes).

Le directeur s'est montré attentif et ouvert à mon argumentation. Comprenant la situation, il a accepté mes requêtes et s'est engagé à me soutenir afin que je reprenne mon travail, à la rentrée, dans de meilleures conditions (en prenant, notamment, davantage en compte mon poste au sein de l'institution).

A partir du mois d'octobre prochain, une nouvelle vie professionnelle s'offre donc à moi : je vais continuer à exercer mon travail au Puy, à mi-temps, sur de nouvelles bases et dans un cadre beaucoup plus cohérent vis-à-vis de la profession. En ce qui concerne l'autre mi-temps, je travaillerai entre Lyon et Saint Etienne pour le compte d'un service d'interprète lyonnais.

Exercer au sein d'un service d'interprètes, dans un contexte où les choses sont mieux cadrées et pouvoir échanger avec des collègues sera pour moi véritablement bénéfique ! Un bol d'air qui me permettra de travailler sereinement lorsque je reviendrai au Puy, sur un poste qui commence certes à frémir, mais où tout reste encore à faire...

Isabelle GUICHERD

## Rapport danois sur les conditions de travail des interprètes

(source : EFSLI)

Nous vous présentons ici le compte-rendu d'un rapport danois exposé en 1998 lors d'une conférence de l'EFSLI (European Forum of Sign Language Interpreters), rapporté par Francis Jeggli, son représentant français. L'exposé de ce rapport a été traduit du danois vers l'anglais, puis de l'anglais vers le français... Déjà publié dans un ancien numéro du Journal de l'AFILS.

Voici un rapport sur la situation des interprètes en langue des signes au Danemark, mais la situation est probablement la même pour tous les interprètes quel que soit leur pays. L'intervenante dont les propos sont rapportés était à l'époque la représentante du Danemark et s'appelle Susan Cartensen :

« La première fois que j'ai entendu parler des RSI (atteintes physiologiques dues à un stress répétitif) c'était il y a 3 ans et demi à Tokyo lors de la conférence de la Fédération Mondiale des Sourds.

Un texte avait été écrit par Rames De Caro, Mickael Teuerstein et Alan Hurwitz de l'institut technique national pour les sourds, USA.

Je me rappelle avoir été très surprise des dangers qui résultent de la pratique de l'interprétation en langue des signes.

A l'époque, nous n'avions pas réellement discuté de ce sujet entre nous au Danemark. Nous savions seulement que certaines collègues avaient eu des problèmes lorsqu'elles travaillaient comme interprète. Elles se plaignaient de douleurs aux épaules, à la nuque, aux bras et aux doigts.

Lors de l'AG de 11 associations d'interprètes danois en 1993 nous avons entrepris une enquête informelle.

75% des interprètes étaient présents,

70% d'entre eux étaient ou avaient été traités par un médecin généraliste ou un spécialiste pour des troubles survenus au cours de leur activité professionnelle.

Bon nombre d'entre eux avaient eu des douleurs suffisamment importantes pour être obligé de cesser le travail pendant quelques temps.

Nous fûmes tous fortement émus par cette situation.

Notre employeur, l'institut pour les sourds, avait un médecin vacataire qui fit une enquête sur nos conditions de travail en 1993

Sa première constatation fut que les interprètes avaient un taux d'absentéisme pour maladie bien plus élevé que les autres professionnels dans l'institution.

Notre Union (Social Poedagogisk Landsforbund) avec les interprètes, démontrait que nous avions des cas dramatiques liés aux conditions de travail.

Le médecin vacataire qui fit l'enquête ne connaissait rien sur la langue des signes et sur les interprètes. Elle (le médecin) avait donc un point de vue indépendant.

Elle conclue son enquête sous la forme de recommandations :

1. 4 heures d'interprétation maximum par jour.

2. 10 minutes de pause toutes les heures.

3. missions difficiles ou durant plus d'une heure : 2 interprètes.

4. alternance des missions difficiles et faciles.

5. bons sièges.

6. réunion hebdomadaire avec d'autres interprètes pour échanger sur les problèmes rencontrés dans la semaine.

7. informer les consommateurs entendants sur la façon d'utiliser un interprète.

8. informer les interprètes sur leurs droits et de meilleures façons de travailler.

Le médecin de l'institution arriva à la conclusion que les douleurs survenues aux interprètes avaient pour origine la sollicitation – importante tant sur le plan physique que psychologique des interprètes. Les interprètes font beaucoup de mouvements physiques monotones (environ 10000 par heure) ce qui a pour résultat de provoquer un stress renforcé par la situation même d'interprétation sur le plan intellectuel et psychologique.

En même temps notre Union (Social Poedagogisk Landsforbund) a fait une enquête sur les conditions de travail. Un questionnaire recommandé par "Le conseil des ministres nordiques" a été utilisé pour apprécier les différents degrés d'atteinte aux niveaux des épaules, nuques, bras et doigts chez les interprètes. Ce questionnaire a été envoyé à 81 interprètes. 60 ont répondu.

95% des interprètes qui ont répondu se plaignent de douleurs survenues au cours des 365 derniers jours.

88% ont des problèmes de nuque.

70% d'épaules.

63% ont des douleurs dans la partie basse de la nuque.

48% dans l'avant bras.

43% dans les doigts etc.,

46% se plaignent de douleurs persistantes en dehors du temps de travail.

47% ont eu des arrêts de travail pour douleurs à la nuque.

37% ont eu des arrêts de travail pour douleurs aux épaules.

40% ont été consulter un médecin.

Une grande part d'entre eux a pris des analgésiques pour continuer à travailler.

Ces troubles atteignent de façon indifférenciée les interprètes enfants de parents sourds ou enfants de parents entendants.

Après ce rapport, le service de santé a conclu que le métier d'interprète en langue des signes est caractérisé par la demande intense que l'on effectue auprès du système locomoteur et psychologique et **qu'il n'y a pas beaucoup de cohésion entre l'organisation du temps de travail des interprètes et la difficulté de leurs missions.**

Les douleurs sont localisées dans la nuque et les épaules.

Le taux d'absentéisme des interprètes pour cause de maladie est énorme. Cet absentéisme nous classe parmi les métiers à haut risque du Danemark, comme les couturières et le personnel de nettoyage.

Notre secteur professionnel compte 23 jours d'absentéisme, nettement au dessus de la moyenne nationale.

En conclusion le service de santé propose les recommandations suivantes :

1. 4 heures maximum d'interprétation par jour par tranche de 45 minutes-
2. 2 interprètes si il y a plus de deux fois 45 minutes.
3. pour les missions difficiles (université, etc.) 2 interprètes en permanence.
4. supervision des interprètes en groupe ou individuellement par un psychologue. Les interprètes doit être informés sur leurs droits.
5. un service de formation continue
6. les nouveaux interprètes devraient avoir la possibilité d'être accompagnés pendant les 2 premières semaines de travail par un ancien, ainsi que pendant la période qui succède leur examen.
7. de bonnes chaises pour les interprètes
8. une meilleure information aux interprètes et aux consommateurs
9. possibilité de travailler à temps partiel (payé plein temps) pour les interprètes souffrants des troubles mentionnés plus hauts.

#### Conclusion:

Notre employeur (institut national pour les sourds) a accepté les conditions suivantes à partir du 1 janvier 1995 :

- **5 heures d'interprétation par jour.**
- **20 heures d'interprétation par semaine.**
- **1 interprète ne travaille jamais plus de deux fois 45 minutes seul.**
- **Les interprètes de niveau universitaire sont toujours deux. »**

## EXTRAIT DE MÉMOIRE

«Thème ou version ?  
Pourquoi les interprètes Français/Langue des Signes  
Française préfèrent-ils travailler vers la L.S.F. ? »  
Marguerite Beauchamps

Marguerite Beauchamp, issue de la formation SERAC (I5) a soutenu ce mémoire en mars 2002, en vue de l'obtention du DFSSU d'interprète LSF-Français. Elle vit à Chambéry où elle travaille pour l'ADIS (Association Départementale pour l'Insertion des Sourds) depuis 1996 et également pour le « pôle d'accueil et de soins en LSF » à l'hôpital de Grenoble, depuis juillet 2001.

Voici une synthèse de son travail, établie dans le but de resituer l'extrait que nous vous proposons, mais surtout dans l'espoir de vous donner envie de le lire dans son intégralité (consultation à SERAC).

En introduction, M. Beauchamps part du constat suivant : suite à la professionnalisation des interprètes en LSF, on peut maintenant dire que le métier est régi par les mêmes principes théoriques et déontologiques suivis par les interprètes en langues orales. Toutefois, une différence se fait jour : alors qu'il est admis que les interprètes en LO travaillent majoritairement dans le sens de la langue acquise vers la langue maternelle, l'auteur observe sur le terrain la tendance contraire auprès de ses collègues. Un questionnaire est alors élaboré et diffusé. Les 36 réponses obtenues (sur une population d'interprètes estimée inférieure à 200 en France) corroborent l'hypothèse de départ de façon significative : 69 % disent préférer interpréter vers la LSF en simultanée.

Dans une première partie, les réponses sont analysées. Elles déterminent le profil des interprètes s'étant soumis au questionnaire (69 % issus de la formation SERAC, 75% de langue maternelle française), et permettent, paradoxalement, de dire que le choix majoritaire de travailler vers la LSF (comme langue cible) n'est pas guidé par le fait que les interprètes se sentent plus performants dans ce sens. On constate également (contrairement aux interprètes en langues orales), que les années d'expérience aidant, le français n'occupe toujours pas une place de prédilection pour les interprètes en LSF. Au mieux, la préférence pour un sens de travail s'atténue.

Vient ensuite l'analyse des motivations dans le choix « vers la LSF ». Les questions étant formulées de manière ouverte, les réponses sont diverses ; notons les deux motivations les plus citées : une meilleure compréhension du français, ainsi que la fréquence et la diversité (donc un meilleur entraînement) des situations d'interprétation vers la LSF, analysées par l'auteur comme étant le reflet du contexte de diglossie que connaît la LSF en France.

Vous pourrez lire plus loin le début de la seconde partie qui s'attache à traiter le thème de la compréhension.

La fin de la seconde partie montre que ce sont les difficultés liées à l'interprétation simultanée (rapidité du processus) qui font préférer aux interprètes le sens de travail vers la LSF, puisque leur choix peut varier lorsque la question est posée pour l'interprétation consécutive ou la traduction. Concernant l'interprétation simultanée, le français étant leur langue maternelle, les interprètes ont le sentiment de mieux le comprendre et le mémoriser, portant ainsi davantage leurs efforts sur la production en LSF.

L'auteur évoque alors les raisons linguistiques qui pourraient expliquer en quoi le couple de langues LSF-français serait objectivement plus difficile à traduire dans un sens que dans l'autre : absence de redondance, concision et souplesse de la LSF. Elle achève la dernière partie de son mémoire en faisant part du ressenti des interprètes nés de parents sourds : s'ils optent également pour le sens du français vers la LSF, c'est parce qu'ils se sentent moins à l'aise avec leur expression en français comparativement à celle en LSF.



En conclusion, M. Beauchamps revient sur les questionnements soulevés par son enquête et convient qu'ils mériteraient d'être approfondis en menant une étude comparée du français et de la LSF dans la perspective de l'interprétation simultanée.

L'extrait que nous avons choisi se situe au début de la seconde partie (pp. 20 à 27).

## « **2. La compréhension en question** :

### 2.1. Comprendre le locuteur et la langue :

Nous en venons donc maintenant au motif le plus souvent exprimé par nos collègues ayant une prédilection pour l'interprétation vers la LSF, à savoir comme nous l'avons relevé en première partie : « une meilleure compréhension du français ». Ce qui, nous le répétons n'a rien d'extraordinaire en soi mais confirme ce que nous avons établi, également en première partie, concernant la préséance du critère « assurance de la compréhension » sur le critère « qualité de l'expression » pour tous ceux-là.

Ce qui donne vraiment toute sa portée au constat ci-dessous, ce sont les réponses à la question suivante :

« Y a-t-il des circonstances qui vous feraient choisir plus volontiers l'autre sens ? »

Locuteur sourd connu et/ou compréhensible	15
Connaissance du contexte et/ou du sujet	11
Bonne préparation	5
Situation sans enjeux, liaison	3

(toutes les réponses données, pour le choix initial « vers la LSF »)

Les réponses sont quasi-unanimes : pour se lancer dans une interprétation de la LSF vers le français, mieux vaut être en terrain connu. Ce qui est une évidence pour toute forme d'interprétation semble devenir une nécessité absolue pour une interprétation de la LSF vers le français.

La condition requise en premier lieu pour changer d'avis concerne le locuteur. Ce qui signifie que pour ces interprètes il y a des locuteurs sourds compréhensibles, et d'autres difficilement, voire in-compréhensibles...

#### **2.1.1. La nécessaire empathie :**

Avant même de se concentrer sur le message linguistique qu'il s'apprête à traduire, l'interprète doit se mettre en phase avec la personne émettrice de ce message, s'ouvrir à son point de vue, comme le dit D. Seleskovitch :

« Il est important de s'identifier totalement aux intérêts défendus par l'orateur. On ne trouvera le ton juste, on ne reproduira fidèlement les nuances, on ne se situera au niveau de style adéquat que si l'on garde présent à l'esprit les convictions de celui qui s'exprime et si l'on s'efforce au-delà de l'information fournie de s'ouvrir à son point de vue. (...) Nationalité, classe sociale, idéologie, (...) sont autant de catégories d'appartenance qui impliquent convictions intimes et préjugés (...) ; il devra les combattre le temps du discours pour interpréter correctement, et être prêt à faire sienne les opinions de l'orateur. »

Il s'agit ni plus ni moins de la première condition pour assurer la fidélité de l'interprétation au discours d'origine : la fidélité à l'orateur. Et plus que linguistique, la compétence requise de l'interprète à ce niveau, est au minimum une bonne connaissance de la culture de la personne qu'il traduit, et mieux encore d'après les réponses apportées par les interprètes, la connaissance de la personne elle-même. Certains insistent même sur la « bonne » connaissance : « un sourd que je connais bien », « un sourd que j'ai l'habitude de traduire », « un ami sourd »..., ce qui sous-entend effectivement un minimum de savoirs, de vécu, de références, d'implicite, partagés, et par-là une plus grande facilité de rapprochement des points de vue.

Il serait donc plus difficile pour certains interprètes de se mettre en phase avec un locuteur sourd qu'avec un locuteur entendant à degré égal de (mé)connaissance ? Car il va de soi que l'adoption du point de vue est un exercice qui se retrouve dans les deux sens de travail.

La connaissance du locuteur contribue dans une certaine mesure à faire diminuer cette appréhension de ne pas comprendre.

### **2.1.2. La prise de distance :**

En même temps qu'il adopte temporairement le point de vue de l'orateur, l'interprète doit prendre une certaine distance, intérieure et protectrice pour lui-même, avec ce qui se dit et auquel il n'adhère d'ailleurs pas forcément.

Cette remarque faite par certains d'entre eux : « c'est quand même moi qu'on écoute, et a fortiori quand je parle dans un micro... » pourrait dénoter une certaine difficulté pour des interprètes à prendre cette distance quand ils s'expriment oralement. Pourtant quel interprète ne s'est pas retrouvé en situation de traduire vers la LSF un discours qui le révoltait, sans broncher ? Et se disait-il alors : « c'est quand même moi qu'on regarde ? » Serait-il plus facile pour les interprètes de « se couper » de leurs mains que de leur voix ? Est-il plus facile de faire passer une imperceptible distance dans son corps plutôt que dans son intonation, sans se sentir « infidèle » au locuteur traduit ?

La confusion qui peut être faite entre l'émetteur d'un discours et l'interprète en position de « ré-émetteur », est un phénomène qui se produit dans les deux sens d'interprétation, l'interprète étant alors considéré comme le producteur du discours, responsable du contenu et destinataire des réponses. Cette confusion est cependant plus fréquente de la part d'Entendants n'ayant pas l'habitude d'utiliser les services d'un interprète, alors que les sourds clients des services sont eux tout à fait à l'aise et clairs sur les rôles respectifs de chacun.

Quoiqu'il en soit, serait-il plus redoutable pour l'interprète d'être « pris pour » le Sourd plutôt que pour l'Entendant ?

### **2.1.3. L'existence de « dialectes » régionaux :**

Sauf peut-être dans une toute petite ville, un interprète ne pourra jamais connaître tous les locuteurs sourds pour lesquels il peut être amené à travailler. Néanmoins, avec l'expérience, la multiplicité des rencontres, nous pourrions penser que cette difficulté redoutée face à un Sourd inconnu s'estomperait. Or il n'en est rien puisque nous l'avons relevé plus haut, la longueur de l'expérience n'a pas de répercussion sur le choix du sens d'interprétation.

L'expérience acquise avec un locuteur ne serait donc pas transposable avec un autre locuteur ?

Si nous retenons l'idée d'une quasi-universalité de la syntaxe des langues des signes, nous pouvons dire que tout ce qui relève de l'évolution dialectale de la LSF, se porte essentiellement sur le lexique. Or une méconnaissance de lexique ne peut que disparaître avec le temps. Un interprète qui s'installe dans une nouvelle région, sera peut-être surpris et surprendra lui-même ses auditeurs par des signes « régionaux » non partagés, mais rapidement l'interprète s'appropriera le lexique local pour être sûr de se faire comprendre. « L'accent régional ou individuel », lexical, est donc encore un obstacle qui devrait être levé par l'expérience et qui ne peut expliquer des réticences à long terme à traduire vers le français. Et ce d'autant plus qu'il y a mille stratégies pour détourner l'obstacle du « signe inconnu », sur lequel l'interprète un tant soit peu chevronné ne s'arrête pas.

### **2.1.4. Le décalage entre la LSF normée enseignée, et la LSF pratiquée par les sourds :**

Nous avons constaté en début d'étude, qu'une majorité des interprètes qui choisissent le sens « vers la LSF », ont pour langue maternelle le français mais sont aussi passés par la formation SERAC/AFILS ou SERAC/Paris VIII. Souvent, avant d'intégrer une promotion intitulée « I » et maintenant « D », ils ont appris la LSF dans des cours dispensés par les associations de Sourds en province, ou à IVT (International Visual Theater) et à L'ALSF (Académie de la Langue des signes Française) à Paris. Ils ont pour beaucoup une LSF que l'on pourrait sûrement qualifier de scolaire et rares sont ceux qui ont appris la LSF sur le terrain. Au cours de leur formation, ils approfondissent leurs connaissances de la LSF, et acquièrent une LSF académique, au contact des enseignants de LSF, de conférenciers sourds et de Sourds fréquentant les conférences et les colloques parisiens. Avec leurs futurs collègues, ils travaillent sur des corpus soigneusement sélectionnés pour leur intelligibilité (à défaut de la qualité technique de l'enregistrement), voire avec des « cobayes » sourds, eux aussi sélectionnés sur leur niveau d'expression, pour participer à des simulations de situations d'interprétation.

Contrairement aux interprètes, les Sourds ont évidemment appris la LSF par l'usage, et très peu d'entre eux en ont une connaissance scolaire ou théorique, puisque jusqu'il y a peu elle n'était pas enseignée

dans les instituts et écoles de Sourds, mais seulement aux Entendants dans les associations... loin d'être placée au rang des « cours de français » que suivent tous les enfants au long de leur scolarité : grammaire, conjugaison, expression écrite, expression oral. Ils ont donc appris la LSF en la pratiquant avec leurs pairs, bien sûr, mais aussi au contact de certains professionnels des instituts. Selon les choix éducatifs dont ils ont fait l'objet, leur LSF sera plus ou moins imprégnée de français dans sa structure, son lexique, plus ou moins riche ou structurée et plus ou moins facilement compréhensible pour les interprètes.... On est souvent loin de la LSF académique, normée, que ces derniers ont appris à traduire. Au contraire, on voit là émerger une multitude d'idiolectes et cela, entre autre, peut expliquer l'appréhension des interprètes face à un locuteur inconnu.

Les sourds sont eux aussi tout à fait conscients de ce décalage, et Guy Bouchaudeau y fait d'une certaine manière allusion quand, lors d'une conférence, il fait référence à « la langue des signes qu'on parle entre nous » ainsi qu'aux fréquents malentendus entre interprètes et jeunes sourds, moins enclins que leurs aînés à faire un effort d'adaptation de leur LSF à la situation d'interprétation.

De plus, à l'extrême, il faut également prendre en compte, même si elle n'est pas la plus nombreuse, une partie de la population sourde pour laquelle les interprètes sont appelés à intervenir, et qui les met en difficulté, ce sont des sourds parfois très isolés de la communauté, et qui, fruits, eux aussi, de leur éducation et de leur environnement, sont des personnes qui ne possèdent que des « Compétences Langagières Minimales » (CLM) comme les a définies le Dr Philip Loncke, neuro-linguiste, lors d'un séminaire sur ce thème :

« Condition dans laquelle se trouve un individu ayant acquis un vocabulaire limité et une connaissance insuffisante des structures grammaticales de la langue, et dont la connaissance n'est pas suffisante pour assurer une communication dans le cadre de la vie quotidienne. Cela s'applique à la fois aux personnes sourdes et aux personnes entendant. (...) De toute façon [les CML sont ] une réalité quotidienne que les interprètes doivent traiter. (...) Il y a aussi un besoin pour les interprètes d'affiner leurs compétences de réglage et d'ajustement, de façon que l'interprète et la personne ayant des CLM soient au centre de la communication. Cela pourrait représenter des problèmes éthiques et un conflit avec les codes de pratique des interprètes et c'est quelque chose que la profession d'interprète se doit d'explorer. »

Il est souvent difficile pour un interprète formé à produire un discours structuré et compréhensible pour l'auditoire, de rendre compte de la réalité de la parole de ces personnes. De même pour l'interprète confronté à des Sourds en milieu psychiatrique, et « conditionné » à chercher à tout prix du sens même là où il n'y en a peut être pas. Mais est-ce à l'interprète d'en juger ? C'est là un autre débat.

Ces situations même si elles ne forment pas le quotidien du métier, sont suffisamment fréquentes pour qu'un interprète appelé sur une situation de liaison, ait l'appréhension de se retrouver face à un tel locuteur.

Force est de constater qu'il existe donc un véritable hiatus entre la LSF que les interprètes sont amenés à traduire dès lors qu'ils quittent les réseaux de "l'élite" culturelle et linguistique des Sourds, et la LSF qu'on leur a appris à traduire....

Or l'interprète, une fois en situation professionnelle n'est pas là pour interpréter exclusivement une LSF normée, qui si elle tend à se diffuser est loin d'avoir atteint toute la communauté sourde, mais bien la ou les LSF pratiquées par les Sourds. Ces LSF qui se rapprochent certainement des « LS familiales » dont parlent nos collègues EPS...

Et peut-on même parler de " norme », s'agissant d'une langue encore peu décrite et peu enseignée à ses locuteurs premiers ? L'enseignement de la LSF aux interprètes étant même le fait de un, deux ou trois enseignants au maximum, toujours les mêmes, on pourrait presque considérer que la LSF pratiquée par les interprètes sortant du SERAC est sur normée, au sens donné par C. Cuxac :

« Norme peut signifier en effet, ce qui est commun, donc central, à un ensemble de dialectes censés être des variantes d'une même langue. La norme en ce sens, est la structure même, la base nécessaire et suffisante pour communiquer dans une aire linguistique donnée, ce qu'il convient d'enseigner en premier lieu à l'apprenant d'une langue étrangère. A une autre extrémité, on appelle « norme » un usage particulier que l'on cherche à imposer ou à faire reconnaître à un ensemble de locuteurs n'en ayant pas la pratique, c'est à dire, en fait, une sur-norme. »

Non pas que l'enseignement d'une sur-norme soit un choix pédagogique délibéré mais bien la conséquence de l'organisation actuelle de la formation SERAC/Paris VIII avec une grande partie des heures de LSF effectuées par un seul et même enseignant.

Mais là encore, l'expérience ne devrait-elle pas suffire à armer l'interprète pour affronter toutes les LSF qu'il rencontrera au fil du temps ? Il n'en est rien nous l'avons déjà dit...

### **2.1.5. La préparation, condition « sine qua non » pour travailler vers le français :**

Le fait que « la connaissance du sujet et du contexte », qui fait partie de la préparation minimum, ainsi que « une bonne préparation » soient recensées comme condition au changement de sens d'interprétation est en soit révélateur de la difficulté que rencontrent au quotidien nos collègues pour obtenir ces préparations, pourtant indispensables à la qualité de leur prestation et à leur moindre épuisement. Nous ne pouvons que le regretter, mais également remarquer que traduire vers le français quand l'interprète ne sait pas précisément où va le discours lui apparaît comme particulièrement risqué.

Rappelons-nous, d'autre part, que c'est en interprétation de liaison et dans les milieux associatifs sourds que se retrouvent le plus d'occasion de traduire vers le français. (Les colloques prestigieux ne sont pas le quotidien de tous les services d'interprètes). Or, en liaison il est souvent difficile d'obtenir une véritable préparation, hormis quand il s'agit d'un suivi, le rendez-vous précédent servant de préparation au suivant. Pour ce qui est des milieux associatifs, tous n'ont pas la possibilité de fournir des préparations sur vidéo, et les sourds sont en général plus que réticents à fournir des préparations écrites, un rapide entretien juste avant l'interprétation faisant souvent office de préparation. D'où un stress assuré pour les interprètes... Et d'ailleurs, même l'interprétation d'un colloque prestigieux ne va pas toujours de pair avec l'accès à une bonne préparation, loin s'en faut !»

## DIVERS

### Situation d'interprétation pédagogique en langue orale

Dans la rubrique « pérégrinations exotiques », voici le compte-rendu d'une situation d'interprétation observée par Francis Jeggli lors de son récent voyage en Macédoine. L'université internationale de Tetovo, en Macédoine (ex-Yougoslavie) a en effet fait le pari d'une université pluriethnique et plurilingue : anglais, albanais et macédonien sont donc les trois langues qui se côtoient dans l'enseignement. C'est dans ce contexte que des interprètes participent au déroulement des cours. Voici le récit de l'un d'entre eux :

Objet du cours : « Communication ». Première année de licence.

Langue d'enseignement : anglais.

Langue des étudiants : albanais (langue indo-européenne parlée en Albanie, au Kosovo et dans une petite partie de la Macédoine, écriture latine). Langue officielle de la macédoine : macédonien (langue slave, écriture cyrillique)

Date : Avril 2003

Durée de la séance : 1h30

Durée de l'observation : 45 minutes.

#### **Le contexte politico linguistique**

Cette université pilote est subventionnée par l'Union Européenne.

L'idée : faire que des étudiants albanophones (20% du pays) puissent accéder au savoir universitaire dans leur propre langue.

Une université bilingue (macédonien/albanais) est politiquement inconcevable, les deux communautés se détestent. La guerre a cessé il n'y a qu'un an et demi. « L'armée Européenne » (composée de français et d'allemands) vient de remplacer les forces de l'ONU pour maintenir la paix. Le pays est sous perfusion.

#### **Le Professeur**

Michel Bourse est français. Il connaît bien la situation du pays et la minorité albanaise. Contrairement à ce que de mauvaises langues pourraient dire sur les professeurs de communication en général, il communique très facilement et est d'un abord facile et sympathique. Il est habitué à travailler avec des interprètes. Son cours est traduit depuis 2 ans. De plus ses cours à Nantes étaient interprétés en langue des signes pour des étudiants sourds.

#### **L'anglais**

La langue anglaise (langue officieuse, de fait, de la communauté européenne) est considérée ici comme langue neutre. (Elle n'est ni la langue de l'enseignant ni celle des étudiants, ni la langue officielle du pays).

#### **L'interprète**

L'interprète est albanaise (elle est donc de la communauté linguistique des étudiants). C'est une jeune femme d'une trentaine d'année. Elle interprète ce cours pour la deuxième année consécutive. Elle s'est formée sur le terrain. Elle est professeur d'anglais. Elle maîtrise l'albanais, sa langue maternelle, le macédonien, langue officielle et l'anglais. Elle travaille sans matériel, à côté de l'enseignant, face aux étudiants. Elle travaille en consécutive, sans prise de notes. Elle traduit vers sa langue maternelle. Elle ne voit pas les mots qu'écrit l'enseignant au tableau. Elle n'a pas non plus de notes sous les yeux et ne semble pas en avoir besoin. Elle n'a pas de micro et doit donc parler aussi fort que l'enseignant pour que sa voix porte jusqu'au fond de la salle.

### **Préparation de l'interprète**

Elle a fait des études de linguistique et connaît donc le sujet du cours. Elle prépare sa traduction en rencontrant l'enseignant avant les cours. Cela fait partie de ses heures de travail.

### **Choix de l'interprète**

L'enseignant a choisi ou a participé au choix de l'interprète. Outre sa compétence, la relation de confiance est l'élément décisif qui a déterminé le choix de cette jeune femme.

### **La salle**

Imaginez une salle de cours standard d'une université standard pouvant accueillir plus ou moins 60 personnes. La sonorisation ne semble pas avoir été spécialement étudiée, mais n'est pas mauvaise.

### **Rythmes de parole**

L'enseignant fait des phrases courtes que l'interprète traduit avec un léger chevauchement. A chaque fois qu'elle commence une phrase, l'enseignant, comme de façon automatique, sait qu'il doit finir la sienne et attendre la fin de la traduction pour continuer.

L'enseignant s'arrête en moyenne cinq secondes entre chaque phrase. Grâce à l'utilisation de séquences courtes et au léger chevauchement du début de l'interprétation et de la fin de la phrase de l'original, on assiste à une « quasi simultanée » qui ne ralentit que peu le rythme du cours.

Le duo enseignant/interprète semble bien rodé et fluide à l'écoute (du moins en anglais en ce qui me concerne). Il semble en être de même pour les étudiants qui écoutent en albanais.

### **Interactions enseignant/interprète pendant la traduction**

Parfois l'enseignant s'interrompt, cherche ses mots (en anglais) et demande à l'interprète de l'aider. Ce qu'elle fait immédiatement. D'autres fois c'est l'interprète qui demande à l'enseignant de répéter un mot (accent ?) ou de reformuler une phrase (elle s'assure qu'elle a bien compris ?). De là où je suis, je peux observer les apartés enseignant/interprète mais pas les entendre. Ces apartés, assez brèves et peu fréquentes, semblent n'apporter aucune gêne aux étudiants qui suivent seulement sur la traduction en albanais.

Elles ne sont pas gênantes pour moi non plus qui suit le cours en langue originale.

De plus, le fait que l'enseignant parle anglais avec un accent français est pour moi d'un grand secours. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas pour l'interprète.

### **Interactions professeur/étudiants**

L'enseignant ne connaît pas l'albanais. Je suppose que certains étudiants peuvent suivre le cours en langue originale et peuvent intervenir en anglais. Cependant la majorité suit grâce à la traduction et intervient en albanais. Je n'ai constaté que peu d'interventions des étudiants dans le temps, assez court, de mon observation.

### **Interaction interprète/étudiant**

Il arrive qu'un étudiant pose une question en albanais et que l'interprète réponde en albanais. Aussitôt après elle fait un bref résumé de la question et de sa réponse, en anglais, à l'enseignant. L'étudiant a en fait demandé qu'elle répète une phrase (question de forme). Cela ne gêne pas l'enseignant (relation de confiance absolue entre les deux professionnels).

A d'autres moments des étudiants posent des questions en albanais, des questions sur le sens du cours (question de fond). L'interprète traduit (bien qu'elle connaisse probablement la réponse) à l'enseignant.

### **Lexique de spécialité**

Phonème/fonema ; Synchronique/Sinkronic ; Diachronique/ diakronic

Autrement dit la proximité phonétique des termes techniques utilisés, due à un phénomène d'emprunt morphosémantique, semble faciliter grandement leur traduction.

### **Conclusion :**

Je ne peux, dans ce court article, faire une analyse exhaustive de cette situation en parallèle avec celle d'un interprète en langue des signes.

Je vous laisse cependant comparer la situation que je viens de décrire avec celles que vous pratiquez

vous même, si vous faites partie de ces nombreux interprètes en Langue des Signes Française qui interviennent dans une université.

Les situations ne sont pas si éloignées.

Quelques points tout de même sont à soulever.

Il est peu fréquent que nous, interprètes français/L.S.F., traduisions des enseignants à l'université dont la langue maternelle n'est pas le français. Toutefois lorsque cela arrive, ils demandent également aux interprètes une aide passagère pour trouver un mot.

Les néologismes : je ne sais pas si tous les termes techniques en albanais se traduisent avec la même facilité que les trois que j'ai notés. Mais il est évident que nous ne pouvons pas faire la même chose en L.S.F. Par contre je ne connais aucun cas où l'enseignant a choisi lui même l'interprète qui travaillera avec lui.

Ha ! J'oubliais. Une chose que nous n'avons pas l'habitude de voir dans nos universités et qui m'a interloqué : à l'entrée de l'université un panneau indiquait que l'on est prié d'entrer sans ses armes...

Pour en savoir plus sur l'université de Tetovo,  
contacter Michel Bourse ou consulter :  
mibourse@wanadoo.fr  
www.see-university.edu.com  
www.iut-nantes.univ-nantes.fr/perso/bourse

Francis Jeggli. Avril 2003

## La Visio Interprétation

Habituellement, une interprétation simultanée en langue des signes se passe entre personnes physiquement présentes. Un ou plusieurs sourds échangent des idées avec un ou plusieurs entendants. Chaque mot ou idée exprimé en français est répercuté en temps réel en langue des signes et inversement. Les émotions et les sentiments, qui font partie intégrante du message, sont retransmis par les intonations de la voix ou les expressions du visage.

Dans le cadre de la visio interprétation, sourds et entendants sont présents physiquement, mais l'interprète n'est pas là. Il se trouve relié à eux grâce à un ordinateur équipé d'une webcam, connecté par haut débit. Il reçoit les phrases exprimées en français par le canal audio, et exprime les idées en langue des signes qui sont alors retransmises via la webcam et l'écran d'ordinateur à la personne sourde. Quand celle-ci veut répondre, son image transite par l'ordinateur et sa webcam, l'interprète traduit en français ce qui est dit, la traduction parvient à l'entendant par le canal audio. Grâce à ce procédé, les échanges deviennent parfaitement compréhensibles entre sourds et entendants. L'interprète, n'ayant pas à se déplacer, est immédiatement opérationnel pour un autre entretien. Ce dispositif est installé dans les lieux d'accueil du public. Ainsi, dès qu'une personne sourde se présente au guichet, il suffit d'un « simple clic » pour que l'agent d'accueil puisse communiquer aisément avec elle. Bien évidemment, il faut organiser l'accompagnement du personnel pour que celui-ci utilise de façon pertinente ce dispositif.

La communauté sourde est extrêmement disséminée sur le territoire national. Les caractéristiques de l'Internet sont extrêmement favorables à ce type de communauté. La logique de réseau permet en effet à plusieurs administrations de se regrouper pour offrir un service de qualité et mutualiser les frais liés au dispositif. Le principe de plate-forme virtuelle permettra d'avoir recours à un interprète quel que soit le lieu du territoire où le besoin en interprétation se fait sentir. Nous comptons développer un réseau d'interprètes reliés par haut débit. Dans cette logique, un interprète disponible à Marseille pourra par exemple répondre à une demande lyonnaise. Le recours à l'Internet pour la communauté des sourds est une extraordinaire chance pour favoriser son accessibilité à la culture, aux administrations publiques. Cependant, il faut éviter tout usage erroné ou défaillant... Les exigences techniques liées à l'utilisation de la langue des signes (contraintes de débit élevé pour obtenir une lisibilité de l'image correcte) nécessitent de rester pragmatique.

L'expérimentation de l'année 2002 a eu pour cadre les caisses d'allocations familiales de Toulouse et d'Albi, elle a recueilli un avis favorable de la part du personnel des caf et des usagers sourds ayant utilisé le service. Le dispositif va probablement être généralisé à l'ensemble des Caf de Midi-Pyrénées en cours d'année 2003-2004.

L'expérimentation a réuni différents partenaires : Web Sourd, Interpretis, France Telecom, Caf.

Richard Puyo, pour le compte d'Interpretis



Programme du colloque de Lille 3  
La linguistique de la LSF

**Journées d'études internationales /**  
International Conference

**La linguistique de la LSF : recherches actuelles**  
French Sign Language Linguistics: Current Research

organisées par l'UMR 8528 « SILEX » (Un. Lille 3 & CNRS)

**23-24 septembre 2003**

Université Charles de Gaulle, Lille 3  
Maison de la recherche, salle des colloques  
59653 VILLENEUVE D'ASCQ cedex (France)

Mardi 23 septembre 2003

<u>8h45-9h15</u>	<u>Inscription / Inscription</u>
9h15-9h30	Ouverture / Opening
9h30-10h15	<b>Christian Cuxac</b> (UMR 7023, Un. Paris 8 & CNRS) Phonétique de la LSF : une formalisation problématique
10h15-11h00	<b>Marion Blondel</b> (UMR 6065 « DYALANG », Un. de Rouen & CNRS) De la syllabe en LSF à travers un registre poétique
<u>11h00-11h 15</u>	<u>Pause / Break</u>
11h15-12h00	<b>François Buton</b> (Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie) L'enseignement mutuel et les signes. Contribution à la sociogenèse de la LSF en France (années 1780-années 1870)
12h00-12h45	<b>Christian Meurillon</b> (Un. Lille 3) Signe et surdit� : saint Augustin comme fondement d'un nouveau regard sur les sourds au 18e si�cle
<u>12h45-14h15</u>	<u>D�jeuner / Lunch</u>
14h15-15h00	<b>Gilles Bras</b> (Un. Grenoble 3), <b>Agn�s Millet</b> (Un. Grenoble 3) & <b>Annie Risler</b> (Laboratoire Jacques Lordat, Un. Toulouse le Mirail) Anaphore et deixis en LSF. Tentative d'inventaire des proc�d�s
15h00-15h45	<b>Laurence Meurant</b> (Facult�s Universitaires Notre-dame de la Paix, Namur, Belgique) L'anaphore syntaxique red�finie au regard d'une langue des signes. �tude contrastive de structures anaphoriques en fran�ais et en langue des signes belge
<u>15h45-16h00</u>	<u>Pause / Break</u>
16h00-16h45	<b>Olivier De Langhe</b> (INJS Gradignan), <b>Pierre Guitteny</b> (CIS Aquitaine), <b>Henri Portine</b> (Un. Bordeaux 3) & <b>Christian R�tor�</b> (INRIA Futurs & LABRI CNRS) � propos des structures OVS en langue des signes fran�aise
16h45-17h30	<b>Myriam Vermeerbergen</b> (Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek-Vlaanderen, Vrije Universiteit Brussel) The Quest for Basic Word Order in Flemish Sign Language
<u>20h</u>	<u>D�ner en ville (en option) / Diner (optional)</u>

Mercredi 24 septembre 2003

- 9h-9h45 **Yves Delaporte** (Laboratoire d'anthropologie urbaine, Ivry sur Seine, CNRS)  
Deux siècles d'histoire de la langue des signes : les tendances évolutives
- 9h45-10h30 **Brigitte Garcia** (Un. Nancy 2, IUT Charlemagne et UMR 7023, Un. Paris 8 & CNRS)  
Langue des Signes Française (LSF) : quelles conditions pour quelles formes graphiques ?
- 10h30-10h45  
10h45-11h30 **Marion Blondel** (UMR 6065 « DYALANG », Un. de Rouen & CNRS), Isis Lecourt (JE 2321 « Langage et handicap », Un. de Tours) & Laurie Tuller (idem)  
Les "pointés" et l'acquisition de la morphosyntaxe en LSF
- 11h30-12h15 **Stéphanie Jacob** (UMR 7023, Un. Paris 8 & CNRS)  
L'acquisition du langage et le développement cognitif de l'enfant sourd
- 12h15-13h00 **Ivani Fusellier-Souza** (UMR 7023 « Typologie et universaux linguistiques », Un. Paris 8 & CNRS)  
Analyse linguistique du couple regard/pointage dans la construction de l'espace discursif dans les LSP (Langue des signes primaires). Étude comparative avec la LSF
- 13h00-14h15  
14h15-15h00 **Anne-Marie Parisot** (groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd, Un. Québec à Montréal)  
Explication unifiée de l'accord verbal en langue des signes québécoise : La notion de trace spatiale
- 15h00-15h45 **Fanch Lejeune** (Équipe LaLICC, Un. Paris 4-Sorbonne) & Annie Risler (Laboratoire Jacques Lordat, Un. Toulouse le Mirail)  
Traces des opérations langagières et des représentations sémantico cognitives dans la forme verbale en LSF
- 15h45-16h30 **Geneviève Le Corre** (ERLA, Un. Bretagne occidentale)  
L'émergence de la figure du fléau dans le champ thématique du sida. Approche comparative d'un texte français et de son adaptation en LSF
- 16h30-16h45 Clôture / closing session

**Comité d'organisation / Scientific committee**

Anne-Marie Berthonneau (berthonneau@univ-lille3.fr) et Georgette Dal (dal@univ-lille3.fr)

**Renseignements pratiques / Information**

Danièle Monseur : monseur@univ-lille3.fr  
Toile / Web : <http://www.univ-lille3.fr/silex/lsf>

---

Formation en linguistique

- L'association VISUEL langue des signes et l'Université Paris 8 :

Proposent un stage de renforcement des connaissances linguistiques :

- linguistique générale
- linguistique appliquée à la LSF

Public :

Interprètes ayant suivi une formation ou ayant une expérience de plusieurs années en interprétation.

Dates :

Du 27 au 31 octobre ou du 16 au 20 février 2004

Lieu :

Université Paris 8

*21/2/03 au 8/3/03 => vacances d'Hiver.*

Responsables :

Christian Cuxac et Rachid Mimoun

Renseignements :

VISUEL : 49 rue des Partants, 75020 Paris

Téléphone, minitel, fax : 01 43 15 05 96

Email : visuel.lsf75@wanadoo.fr

Site : www.visuel-lsf.org

*550 € + 8 €.*

- Sallandre
- Arkella
- Fuselier
- Pignou
- Potchwiller

Congrès international à Stockholm  
Les interprètes en milieu social

Interprétation en milieu social.  
Congrès international  
du 20 au 23 mai 2004  
à Stockholm (en Suède)

Le thème du congrès est :  
« Professionnalisation de l'interprétation en milieu social »

Quelques sujets abordés :

- les normes professionnelles et leur évaluation
- le marché de l'interprétation et les conditions de travail de l'interprète
- différents aspects de la formation de l'interprète
- recherches sur l'interprétation en milieu social et en langues des signes
- le rôle des organisations professionnelles...

Ce congrès se veut une occasion de mettre l'accent sur les liens rapprochant les interprètes en milieu social et ceux en langue des signes. Ainsi, ces interprètes sont souvent formés dans des programmes distincts et réunis dans des organisations professionnelles différentes.

Nous espérons que cette rencontre mènera à une compréhension mutuelle et à de nouvelles formes de coopération.

Les langues officielles du congrès sont le suédois, l'anglais et la langue des signes britanniques.

Pour plus d'information : <http://www.tolk.su.se/CL2004>

## Offres d'emploi

(source : Internet)

- Pour la rentrée de septembre, l'EFPP (école formant des éducateurs spécialisés à Paris) cherche à étoffer son staff d'interprètes diplômés.

Merci de contacter :

Ghislaine Selliez  
22, rue Cassette  
75006 Paris  
Tel : 01 44 39 71 30

- L'association Adèle de Glaubitz recrute, pour le Site de Neuhof – Centre A. Jacoutôt pour déficients auditifs, un interprète en LSF.

Profil : interprète en LSF diplômé.

Conditions :

CDD à mi-temps (année scolaire 2003-2004)  
Convention collective du 15 mars 1966  
Entrée en service : septembre 2003

Adresser lettre de candidature et CV à :

Madame la Directrice  
Site du Neuhof  
80, route de Neuhof  
67100 Strasbourg

- L'Institut des Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine recherche un(e) interprète Français/ Langue des Signes Française, diplômé ou en cours d'obtention du diplôme.

Temps : 60% (lundis, mardis et mercredis)  
Salaire : Convention Collective 66

Adresser lettre de candidature et CV à :

Monsieur le Directeur  
Institut des Jeunes Sourds  
5, rue Ravon  
92340 Bourg-la-Reine

- Recherche interprète diplômé, pour poste à pourvoir à Dijon.

(Interprétation scolaire, temps partiel, CDD)

Contacteur Christine Peuch :

Tel : 06 12 69 04 46  
Fax : 03 80 62 11 42

- Offre d'emploi pour la rentrée de septembre 2003.

L'association 2LPE-CO à Poitiers recherche un interprète diplômé pour son service d'éducation bilingue (agrée SSEFIS – CC66).

- Travail au sein d'une équipe de plusieurs interprètes (ayant différents niveaux d'expérience, de formation...) intervenants sur le champ de la scolarité d'élèves sourds.

- Au-delà des connaissances générales (Bac + 3 minimum), des compétences linguistiques (français/LSF) et de la maîtrise des stratégies d'interprétation, motivation exigée pour les situations pédagogiques.

Adresser candidature (ou toute demande de renseignement) à :

M. le Directeur  
Service d'Education Bilingue pour enfants sourds  
15, avenue R. Schuman  
86000 Poitiers.  
Tel/Fax : 05 49 46 89 33  
Email : 2lpeco@free.fr

- Le CRILS (Centre de Ressources en Interprétation en Langue des Signes) de Lyon recherche un interprète diplômé pour intégrer son équipe.

Poste à pourvoir de suite  
CDI - 150h/mois

Envoyer CV + lettre de motivation par fax au :

04 72 41 62 87

(pour tous renseignements complémentaires, appeler ce même numéro)

- Les établissements Laurent Clerc recherchent un(e) interprète scolaire pour le lycée (particulièrement pour une première année BTS électronique)

Contacteur le directeur au : 01 64 62 20 55

Courrier des lecteurs

IMPRESSIONS - RECIT - REMARQUE - AVIS TRIBU-  
NE - CRITIQUE - COURRIER DES LECTEURS -  
BILLET D'HUMEUR - INFOS - COMMENTAIRE -  
COUP DE GUEULE - IMPRESSIONS - RECIT -  
REMARQUE - AVIS - TRIBUNE - CRITIQUE - COUR-  
RIER DES LECTEURS - BILLET D'HUMEUR - INFOS -

Une  
tribune  
qui attend  
avec impatience  
vos écrits !

TRIBUNE - CRITIQUE - COURRIER DES LECTEURS -  
BILLET D'HUMEUR - INFOS - COMMENTAIRE -  
COUP DE GUEULE - IMPRESSIONS - RECIT -  
REMARQUE - AVIS TRIBUNE - CRITIQUE - COUR-  
RIER DES LECTEURS - BILLET D'HUMEUR - INFOS -  
COMMENTAIRE - COUP DE GUEULE - IMPRES-

**BULLETIN D'ABONNEMENT  
AU « JOURNAL DE L'AFILS »**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TEL ou FAX :

ADRESSE @ :

Etes-vous :

Interprète

Sourd

Service d'interprètes

Association

Autre:

Précisez : .....

Ci-joint un règlement de ..... euros à l'ordre du « Journal de l'AFILS »

Prix de l'abonnement pour 4 numéros :

- 20 euros pour les membres de l'AFILS
- 22 euros pour les non-membres

DATE

SIGNATURE

Adressez votre paiement à l'adresse suivante :

Journal de l'AFILS  
Isabelle GUICHERD  
6, rue Philibert  
43000 LE PUY EN VELAY

